

F E D E C H O S E



-----Pour le fédéralisme-----

Pour la paix, la justice et

Fédéchoses - *F121*
Une Europe unie

la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2003 - 30^{ème}. année - 3[°] trimestre

N° 121

Editorial

LE VETO CONTRE LA DEMOCRATIE EUROPEENNE.

La Convention européenne a prouvé qu'elle était capable de dépasser les limites de la méthode diplomatique de révision des traités. Après l'échec de la Conférence intergouvernementale (CIG) ayant accouché dans la douleur du Traité de Nice en décembre 2000, le projet de Constitution européenne proposé par la Convention à la CIG qui s'ouvrira le 4 octobre à Rome sous la présidence italienne est une base qui, bien qu'insuffisante, permet d'espérer à la fois une réforme globalement positive des institutions et un premier pas constituant de la future Union élargie.

L'élection du président de la Commission par le Parlement européen, l'intégration de la Charte des droits fondamentaux et la création d'un ministre des affaires étrangères de l'Union sont des progrès qui ne devront en aucun cas être remis en cause par la CIG sans quoi les gouvernements se discréditeraient en torpillant un processus auquel ils ont participé.

Si le projet de la Convention est sans équivoque légitimé par le large consensus avec lequel les représentants des citoyens et des Etats de l'Union et des pays candidats l'ont approuvé, il n'en reste pas moins insatisfaisant sur plusieurs points clés touchant au caractère démocratique et à l'efficacité du système proposé.

La solution retenue d'un président permanent du Conseil européen, non soumis à un contrôle démocratique direct, national ou européen, risque de donner naissance à un nouveau centre exécutif, d'augmenter la complexité du schéma institutionnel et de créer de graves problèmes de coordination avec le président de la Commission et le futur ministre des affaires étrangères de l'Union. Si ce président du Conseil européen devait être confirmé par la CIG, sa fonction devrait être limitée à la présidence des séances et ne pas développer une nouvelle administration.

La Convention a maintenu le vote à l'unanimité dans la politique fiscale, la politique extérieure et la défense. A raison, Romano Prodi et la Commission européenne ont considéré ce maintien inacceptable. C'est en effet l'assurance que l'Union restera incapable d'agir contre la concurrence déloyale nuisible au bon fonctionnement du marché unique et continuera à se présenter divisée sur la scène internationale. Tous les gouvernements à la CIG de l'automne 2003 n'ayant pas la volonté de corriger cette faiblesse, il sera impératif que la révision suivante de la Constitution opère le passage au vote majoritaire dans ces domaines.

Pour ce faire, il sera indispensable que le mécanisme de révision constitutionnelle soit facilité par l'acceptation de modifications à la majorité qualifiée, sans quoi le traité constitutionnel pourrait rester aussi figé que la constitution des pays qui ne connaissent pas la démocratie ! Là aussi la règle majoritaire devra s'imposer à la révision d'un traité qui prouvera rapidement que l'Union, confrontée aux défis du gouvernement de l'euro, de la mondialisation et de la paix, doit être réformée dans un sens fédéral.

Last but not least, la future Constitution qui sera approuvée par les gouvernements doit pouvoir entrer en vigueur lorsqu'elle aura été adoptée par une large majorité des populations ou des parlements des Etats impliqués. Le veto ne doit pas anéantir tout le processus constituant en cours ni tous les espoirs qu'il fait naître.

Bruno BOISSIERE, secrétaire général européen de l'U.E.F. (14 août 2003)
(publié en italien, le 3 septembre dans « EUROPA », organe quotidien de *La Margherita*)

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon Tél. / fax 04.78.72.09.70 - Email jfbb_fr@yahoo.fr <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - L. Levi - M. Morin Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire :		
EDITORIAL :		
Le Veto contre la démocratie européenne.	P.	1
Convention européenne : un verre à moitié plein. - Robert TOULEMON	P.	3
A propos d'un livre de Frank Niess (L'idée européenne, issue de l'esprit de la Résistance. - Francesca LACAITA	P.	5
La Commission européenne veut promouvoir la diversité linguistique.	P.	9
Quelques notes sur Franklin D. Roosevelt et « l'avancée » du fédéralisme aux Etats-Unis - Joseph MONTCHAMP	P.	9
La signification du <i>Projet de paix perpétuelle</i> de Kant pour l'homme contemporain. - Lucio LEVI	P.	12
Larzac 2003 - <i>Gardarem la Terra !</i> - Robert LAFONT	P.	16
Le Forum mondial de l'eau de Kyoto. - Laura CIMA	P.	17
Le Congrès de Panama. Echec d'une tentative d'union latinoaméricaine - Stefano SPOLTORE	P.	18
Fiches de lecture.	P.	21
A propos des publications du <i>Forum des fédérations</i> .	P.	22

Convention européenne : un verre à moitié plein.

Robert TOULEMON

Nous remercions l'auteur de nous avoir autorisé à reproduire cette note de réflexion, sur laquelle il demande les commentaires des lecteurs, publiée dans la *Lettre de l'Afeur* (association qu'il préside) de juillet 2003. Le titre de cet article est de notre rédaction avec l'accord de son auteur. Nous avons retiré de ce texte deux lignes d'introduction à une note de réflexion sur une indispensable réforme de l'ONU que nous publierons par ailleurs, avec d'autres réflexions sur la même question, dans notre prochain numéro.

Après avoir frôlé l'échec face à une improbable coalition des Britanniques des Espagnols et des « petits », Giscard a gagné son pari grâce à l'appui des composantes parlementaires et de la Commission qu'il avait jusqu'alors quelque peu négligées. L'accord final qui doit beaucoup aux talents de conciliation des deux vice-présidents Amato et Dehaene, comporte cependant trop d'anomalies, à propos de la Commission, et crée trop de frustrations, surtout à Madrid, pour que le risque d'un « détricotage » par la conférence intergouvernementale puisse être exclu.

Voyons d'abord les acquis, la partie du verre à demie pleine. La notion même d'une constitution qui regroupe tous les traités antérieurs est un immense progrès, même si l'on peut regretter que ce regroupement intègre bien des dispositions superflues de caractère plus législatif que constitutionnel. Le texte s'en trouve fâcheusement alourdi. La réduction du nombre des instruments juridiques de plus de vingt à six, leur désignation par des termes compréhensibles -lois, lois-cadres, décisions, recommandations et avis- répond à l'exigence de simplification. L'insertion de la Charte des droits fondamentaux est un incontestable progrès vers une Europe plus politique. La reconnaissance de la personnalité juridique de l'Union met fin à une absurdité des traités précédents qui reconnaissaient cette personnalité aux trois Communautés fondatrices et non à l'Union qui les couronne. C'est un pas, certes insuffisant mais nécessaire, vers l'affirmation de l'Europe sur la scène mondiale. De même, la fusion des piliers corrige une autre erreur de Maastricht et devrait faciliter l'extension ultérieure du domaine communautaire dont l'expérience démontre, année après année, qu'il est seul à pouvoir combiner démocratie et efficacité. La nouvelle définition de la majorité qualifiée (majorité des Etats et majorité des trois cinquièmes des populations), si vivement contestée par l'Espagne, est une autre simplification qui corrige une autre bizarrerie de Nice. Elle s'accompagne de l'extension, hélas incomplète, des matières susceptibles de faire l'objet de décisions majoritaires. Enfin le double contrôle de la subsidiarité (alerte précoce et recours juridictionnel) donne une satisfaction aux Parlements nationaux et devrait rassurer ceux qui redoutent des empiètements excessifs de la législation européenne.

L'institution d'une présidence stable du Conseil européen et son exercice à temps complet par une personnalité désignée par les seuls gouvernements, si désirée à Paris et si énergiquement et habilement soutenue par Giscard, n'est pas, à mon avis, à ranger d'office à l'actif du bilan. Outre qu'elle déplait profondément à nombre de petits

pays, y compris le très communautaire Luxembourg, elle est grosse de menaces pour la cohésion de l'Exécutif européen et plus encore pour celle des relations extérieures de l'Union. Plusieurs des personnalités qui défendent cette formule ou qui s'y sont résignées espèrent que le futur président du Conseil européen s'en tiendra à une fonction d'amiable compositeur et de représentant symbolique, la réalité du pouvoir gouvernemental revenant à la Commission et à son président, désormais élu par le Parlement, mais sur présentation du Conseil européen. Nous assistons en réalité à la fâcheuse confirmation de la division de la politique européenne en deux domaines : l'un communautaire en charge des affaires intérieures qui est opérationnel, même si la priorité qu'il accorde à la concurrence sur les politiques positives est contestable, l'autre en charge de la politique étrangère et de sécurité, condamné à l'impuissance par le refus des gouvernements nationaux de consentir la moindre contrainte. Ce refus rendra difficile et aléatoire la tâche du futur ministre des affaires étrangères. Il convient cependant de saluer comme un signe positif le double rattachement dudit ministre au Conseil et à la Commission dont il sera l'un des vice-présidents. Seule une exceptionnelle harmonie entre les deux présidents et le ministre, qui est loin d'être garantie, pourrait démentir un pronostic plutôt pessimiste.

Les erreurs et les manques.

L'erreur la plus surprenante de la Convention, si surprenante qu'elle devrait être corrigée tôt ou tard, concerne la composition de la Commission. Celle-ci devrait, à compter de 2009, terme du mandat du collège qui succèdera à l'actuel, ne compter que quinze membres désignés suivant « une rotation strictement égalitaire entre les Etats ». Comme l'a judicieusement fait remarquer Jean-Louis Bourlanges, cela signifie que les huit millions de Baltes, parce qu'ils sont divisés en trois Etats, seront toujours présents à la Commission mais non les 82 millions d'Allemands, ou les 60 millions de Britanniques, de Français ou d'Italiens. Cette concession déraisonnable consentie aux petits Etats s'explique par le désir d'obtenir leur consentement à la présidence stable du Conseil européen. Espérons qu'elle ne traduit pas un désir inavoué de priver la Commission de l'autorité politique que devrait lui valoir son élection parlementaire. D'autres solutions étaient possibles. Le nombre élevé de commissaires venant des petits pays pouvait être compensé par la constitution d'un cabinet politique ou présidium au sein du collège, voire par l'octroi d'une plus grande autorité au président, par

exemple en lui donnant la possibilité de s'opposer à une décision qu'il désapprouverait.

Les insuffisances les plus manifestes résultent du maintien du veto dans plusieurs domaines essentiels : la création de ressources propres, l'harmonisation fiscale, la protection sociale, la création de services publics européens, notamment pour la surveillance des frontières de l'Union, la politique étrangère, l'entrée en vigueur de la constitution et sa révision. En insistant pour le maintien du veto en matière culturelle, contre l'avis de Pascal Lamy qui fait valoir l'affaiblissement qui en résulte dans les négociations avec les Américains, la France fournit un argument aux défenseurs de situations acquises dans les domaines les plus divers. Plutôt qu'à la nuit du 4 août des veto, il est à craindre que nous n'assistions, dans la conférence intergouvernementale, à une surenchère des refus. Pour la politique étrangère, le débat reste ouvert entre ceux qui doutent que des procédures puissent pallier les désaccords et suppléer l'absence de volonté politique et ceux, dont je fais partie, qui font confiance aux institutions pour rapprocher les points de vue au nom de l'intérêt commun européen. En se prononçant en faveur de l'application de la règle majoritaire en politique étrangère, la France marque une évolution qui mérite d'être saluée. En dépit des apparences, l'affaire irakienne me paraît donner des arguments en faveur d'une politique étrangère plus communautaire. Cela mérite quelques explications.

Quelles leçons tirer de l'affaire irakienne ?

Avec le recul, il est clair que leur incapacité d'adopter une position commune dans l'affaire irakienne a été un désastre pour tous les Européens. La « nouvelle Europe » n'y a gagné aucune influence réelle à Washington, tandis que la France, l'Allemagne et la Belgique sont dans l'humiliante position de ceux qui veulent se faire pardonner. Il est tout aussi clair que les motifs allégués pour l'intervention armée étaient fallacieux mais que d'autres motifs pouvaient la justifier, si des moyens de pression non militaires se révélaient inopérants. Au lieu du précédent détestable d'une guerre illégale, un précédent vertueux aurait pu résulter d'un accord euro-américain : celui du renversement par la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU et, autant que possible par des moyens pacifiques, d'une des pires tyrannies du Moyen-Orient. On peut ne pas partager cette vision d'un monde où les anciens colonisateurs, délivrés du complexe de culpabilité qui les paralyse, cesseraient d'assister en spectateurs navrés mais impuissants au festival d'horreurs que nous offrent tant de pays du sud. Mais on devrait s'accorder pour entreprendre entre Européens une réflexion approfondie sur les responsabilités que devraient nous valoir notre dimension économique et démographique ainsi que nos succès d'intégration.

Un référendum à l'échelle du continent ?

A moins que la conférence intergouvernementale qui doit s'ouvrir en octobre à Rome n'aboutisse à un fiasco, il faut s'attendre à une série de référendums. Alain Lamassoure a très judicieusement proposé qu'à défaut

d'un véritable référendum européen, les pays qui pratiquent cette forme de consultation populaire s'accordent pour solliciter le même jour l'approbation des peuples et de préférence le jour des élections européennes prévues en juin 2004. Il a même été proposé que les pays, tels l'Allemagne et la Belgique qui ne connaissent pas le référendum, l'instituent à cette occasion ou, à défaut, organisent le même jour les ratifications parlementaires. Consultés simultanément dans toute l'Europe, on peut espérer que les citoyens seraient rendus plus conscients de l'enjeu pour le continent et moins tentés de donner libre cours à leurs frustrations nationales.

En dépit des regrets et des critiques qu'appellent les résultats de la Convention, tous les « Européens » doivent, dès maintenant, se mobiliser pour que ce texte à la fois imparfait et inespéré, suivant l'heureuse formule du président Giscard d'Estaing, soit le moins possible modifié. Ceux qui auraient des doutes n'ont qu'à observer la fureur qu'il provoque chez les euronégateurs de la presse anglaise de caniveau, étrangement rejointe par le respectable *Economist*, qui, en page de couverture, voue le projet à la corbeille, jusqu'à Philippe de Villiers qui prophétisait naguère le rejet des commissaires de Bruxelles par les peuples de l'ancien empire soviétique.

Bienvenue aux nouveaux membres.

Le peu d'enthousiasme que marquent les Français pour l'arrivée des dix nouveaux s'explique par la priorité donnée depuis des années à l'élargissement sur l'approfondissement. Cependant on oublie que la France s'est longtemps opposée et ne s'est pas, aujourd'hui encore, entièrement ralliée à la réforme la plus nécessaire à un élargissement réussi, à savoir la généralisation de la méthode communautaire et de la possibilité de décider à la majorité sur proposition d'une instance en charge de l'intérêt général. De même on prétend, bien à tort, que la Communauté des Six fonctionnait mieux ! C'est faire bon marché des crises à répétition qui ont marqué ses premières années d'existence, du veto de 1963 à l'adhésion britannique à la crise de la chaise vide, en passant par l'échec du plan Fouchet. Au départ du général de Gaulle, en 1969, la méfiance réciproque entre la France et ses partenaires atteignait un sommet qui ne s'est jamais reproduit depuis et qui interdisait tout progrès vers l'Europe politique.

Saluons donc, sans trop de réticences la volonté marquée par ces peuples de nous rejoindre, en dépit d'une longue attente génératrice de frustrations. Ne leur donnons surtout pas le sentiment qu'à peine entrés, ils pourraient être relégués dans une Europe de deuxième classe. Il se peut que les refus de certains de nos partenaires, aussi bien actuels que futurs, rendent nécessaire la formation d'une avant-garde fédérale. Rien ne permet de penser que certains des nouveaux adhérents n'y auraient pas leur place. Et tant que nous sommes incapables d'assurer leur sécurité, ne nous étonnons pas de leur attachement à la garantie américaine et à l'alliance atlantique, alors que nous avons bien légèrement accepté l'adhésion de trois pays se voulant neutres, sans oser les prier de renoncer à leur neutralité !

Commentaires de Ferdinando Riccardi,éditeur du *Bulletin quotidien EUROPE* dans un récent éditorial :

"La Présidence italienne peut réussir le pari difficile de respecter le calendrier prévu pour la signature de la Constitution européenne, si certaines conditions sont remplies".

Le poids des "anciens" et l'actualité d'Altiero Spinelli.

Un élément positif, c'est l'activité intense de ceux qui, traditionnellement, soutiennent depuis toujours en Italie la cause européenne, que ce soit dans le cadre des autorités officielles ou en marge de celles-ci. Emilio Colombo, ancien président du Parlement européen, et Giulio Andreotti, qui a présidé quelques sessions décisives du Conseil européen et les anciens Commissaires européens Cesiio Guazzaroni et Emilio Pandolfi au sein du « Groupe des Dix », apportent au débat politique leur expérience et leurs convictions intactes ; et ce ne sont que des exemples. Je considère aussi comme significatif le retour d'Altiero Spinelli d'un double point de vue : sa réévaluation en tant que personnage-clé de la construction européenne, et le caractère actuel de sa pensée et de ses textes, à partir du « Manifeste de Ventotene » de 1941 jusqu'au projet de Constitution européenne qu'il a réussi à faire voter en 1984 par le Parlement européen (et qui anticipait largement le projet actuel). Le fait qu'un écrivain de la qualité de Luciano Angelino ait consacré à l'action d'Altiero Spinelli un essai approfondi (*Luciano Angelino, Le forme dell'Europa - Spinelli o della federazione*. Préface de Tommaso Padoa-Schioppa, éditeur Il Melangolo.) et qu'une partie de la presse ait établi un lien entre ce livre et la Conférence intergouvernementale qui va s'ouvrir, est significatif.

L'analyse de M. Padoa-Schioppa.

En attendant de parler plus amplement de cet essai (dans notre « Bibliothèque européenne » hebdomadaire), je veux citer un aspect de la préface de Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la Banque centrale européenne, qui analyse et explique l'attitude actuelle du gouvernement italien à l'égard de l'Europe. Il indique les deux facteurs essentiels du comportement parfois ambigu ou contradictoire de la majorité actuellement au pouvoir en Italie. Le premier est son caractère hétérogène. Y cohabitent quelques « héritiers conscients de la grande tradition de la démocratie chrétienne européenne comme M. Casini et M. Follini, des mouvements comme l'Alliance nationale qui depuis peu de temps se sont rapprochés de positions modérées et une émulsion instable de xénophobie et de fédéralisme comme la Lega -du Nord, Ndr.- (qui a défini soviétique l'Union européenne) » avec en plus « des personnages extraits du monde des affaires et des professions, pauvres de connaissances et de mémoire, dépourvus de boussole ». Le seul élément commun à cet ensemble disparate est la volonté de « changer de route coûte que coûte » par rapport au passé. Le deuxième facteur qui détermine la cacophonie actuelle est, selon M. Padoa-Schioppa, « la lenteur de l'apprentissage des affaires européennes : l'Europe unie est une idée grande et simple, mais l'Union européenne est une machine extrêmement complexe. Il faut du temps pour comprendre comment elle fonctionne, pour en apprendre le vocabulaire, les engrenages, les procédures, pour situer le moment et le lieu où les décisions se forment et pour pouvoir y exercer une influence (...). Le fait que pendant 50 ans l'Italie ait fait en Europe une grande politique est méconnu, comme sont méconnus les avantages incommensurables qu'elle en a tirés. La méconnaissance amène à estimer qu'il n'existe d'autre moyen pour se faire entendre en Europe que d'élever la voix et revendiquer l'intérêt national. Il arrive ainsi que la continuation de l'œuvre soit aujourd'hui incertaine, au moment où l'Europe et l'Italie en ont tellement besoin. »

A propos d'un livre de Frank NIESS,***Die Europäische Idee. Aus dem Geist des Widerstands¹.***

(éd., Suhrkamp, Frankfurt am Main, 2001).

Dans la plupart des exposés survolant la « construction de l'Europe », les « origines » baignent dans une apparente aura d'unité, d'harmonie et de sagesse. C'est avec les horreurs de la guerre et la dévastation de l'Europe sous les yeux alors qu'ils élaboraient leurs idées sur l'intégration européenne depuis l'entre-deux guerres, que les « pères fondateurs » auraient lancé leur projet d'Europe unie, largement soutenu de toutes parts en « occident », y compris aux Etats-Unis. Ce projet aurait donné naissance aux premières institutions européennes : le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et celles établies par le Traité de

Rome, constituant ainsi le cœur et l'embryon de l'Union européenne d'aujourd'hui. Chacun y aurait apporté sa contribution et il faudrait en conclure que c'est seulement une fois instaurées et qu'auraient fonctionné les institutions européennes qu'aurait commencé une lutte féroce entre les Etats membres, entre les défenseurs d'une union toujours plus étroite (voire fédérale) et ceux défendant les prérogatives des Etats -lutte féroce persistant toujours aujourd'hui de manière crispante.

A la lumière de ce récit habituel qui frôle la création d'un mythe, le récent ouvrage de l'historien allemand Frank Niess (également éditeur au *Südwestrundfunk*, et autrefois actif au sein du mouvement de la jeunesse fédéraliste allemande) sur les origines de « l'idée européenne » et sur la préhistoire de l'intégration européenne a été accueilli avec enthousiasme. Ayant fait l'objet de recherches poussées et basé sur des sources difficiles d'accès (y compris des entretiens avec les protagonistes de l'époque, réalisés par l'auteur dans les années soixante), ce livre montre que la création de l'Europe a toujours été un objet de contestation, dès les années quarante. A savoir, dès cette décennie, l'apparition d'une tension, plus ou moins perceptible,

¹ Le titre de ce livre serait en français : *L'idée européenne. Issue de l'esprit de la Résistance*. (Ndr.).

entre deux concepts d'Europe qui arriva fatalement à un point critique. D'un côté, des fragments du mouvement de résistance défendirent l'idée d'une fédération européenne, partant de l'hypothèse que la guerre avait discrédité la raison d'être et les structures mêmes de l'Etat national, auquel devaient se substituer de nouvelles institutions supranationales et une nouvelle construction politique. D'autre part, les premiers pas vers une intégration institutionnelle furent effectués sous l'égide de l'inter-gouvernementalisme, alors que les Etats nationaux s'étaient reconstruits en tant que tels et étaient ainsi en mesure d'affirmer leurs prérogatives et de conditionner l'intégration européenne elle-même. Dans ce processus, les fédéralistes furent battus et contraints d'accepter un compromis insuffisant, « le modèle du fonctionnalisme et celui d'une approche technocratique vers l'unité européenne » (p. 9) gâchant les tout débuts de l'intégration européenne. Ce n'est probablement pas une révélation pour le lecteur spécialisé ou le fédéraliste confirmé, mais la prise de conscience de la dynamique de l'époque (habituellement simplement mentionnée au passage entre le fédéralisme de l'entre-deux-guerres et l'émergence des institutions européennes) ne peut que donner un nouvel aperçu du modèle existant d'intégration hérité de cette époque-là.

L'idée d'une nouvelle Europe devant remplacer l'ancien ordre des Etats-nations s'est répandue avec une simultanéité ahurissante dans plusieurs groupes de résistance non communistes dans tous les pays occupés par les Nazis, de l'Italie à la France, de la Pologne à la Hollande, de la Belgique à la Norvège, parfois par le biais de contacts avec des organisations telles que la section suisse de *Pan-Europa*, mais plus fréquemment indépendamment et à l'insu les uns des autres. Le *Manifesto di Ventotene* italien² -certainement l'un des premiers et des plus célèbres documents de l'européisme antifasciste ou de celui de la résistance- ne fut absolument pas le seul. Dans le *Programme of People's Poland*, sur lequel se sont entendus en 1941 trois des quatre partis polonais engagés dans la résistance, la république polonaise de l'avenir était conçue comme « un membre de la fédération des peuples européens libres » (p. 30). Afin d'« organiser la paix -du moins en Europe», en 1942 l'organe de résistance néerlandaise *Het Parool* demanda un « Conseil d'administration européen ou une fédération européenne », ayant « les instruments de pouvoir permettant d'affirmer sa volonté et de l'imposer aux unités nationales » (pp. 30-31). L'année précédente, Helmut von Moltke, fondateur du groupe de résistance allemand du *Kreisauer Kreise*, avait imaginé un avenir dans lequel la paix amènerait « une souveraineté européenne unitaire », « du moins » dans des domaines tels que « les barrières douanières, la monnaie, les affaires étrangères, y compris l'armée, [et] la législation constitutionnelle [...] L'organe législatif le plus haut de l'Etat européen sera(it) responsable devant le

simple citoyen, pas devant les organes d'autogouvernement » (p. 45). Et il faut enfin mentionner le *Buchenwald Manifesto* de 1945, auquel adhèrent plus de cinquante prisonniers de conviction socialiste démocratique (c'est-à-dire non communiste) de plusieurs pays européens, qui demandait la suppression de toute sorte de nationalisme et de militarisme et la création d'une nouvelle communauté d'Etats, de manière à bâtir un ordre de paix européen : « Nous ne voulons plus de guerre. Nous ferons tout pour rendre impossible une autre guerre » (p. 47).

Dès 1944, alors que la guerre faisait toujours rage en Europe, les représentants du *Movimento federalista europeo* italien et d'autres groupes de résistance du Danemark, de France, d'Italie, de Norvège, de Hollande, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et d'Allemagne avaient réussi -et cela tient pour ainsi dire du miracle, si l'on considère les circonstances- à organiser des rassemblements « dans une quelconque ville européenne » afin d'échanger des idées et de discuter des possibles scénarios de l'après-guerre. A la réunion de Genève, tenue en juillet, un *Projet de Déclaration sur la collaboration européenne* fut publié et envoyé dans les pays d'Europe occupés et en Grande-Bretagne. Il affirmait que la vie collective devait être fondée sur « le respect de la personne, la sécurité, la justice sociale, l'utilisation étendue des ressources économiques en faveur de la communauté dans son intégralité et le développement autonome de la vie nationale » (p. 39). Par ailleurs, le « dogme de la souveraineté absolue de l'Etat » devait être écarté en faveur de la création d'un gouvernement fédéral unique -seulement par le biais de l'établissement d'un système fédéral en Europe, pour cela il fallait que disparaisse « l'anarchie internationale », que soient résolus la question allemande et les problèmes des minorités, que la reconstruction économique soit assurée, et que soit maintenue l'institution démocratique (p.39). C'est remarquablement quatre ans avant la *Déclaration générale des Nations unies* que ce projet de déclaration abordait la question des droits de l'homme. Le système fédéral souhaité devait être spécifiquement fondé sur une « déclaration des droits de l'homme -personnels, politiques et économiques » (p. 40).

C'est certain, ce n'était sûrement pas la première fois que l'on défendait l'idée d'une Europe unie, ou qu'on la présentait comme le moyen le plus fiable d'assurer la paix et la démocratie. L'européisme d'avant-guerre a évidemment joué un rôle significatif au point de vue fédéraliste pour la résistance internationale, les deux mouvements étant parfois réunis dans la même personne, comme par exemple avec le comte italien Carlo Sforza. Toutefois, selon Niess, les *Etats-Unis d'Europe* invoqués comme étant « issus de l'esprit de la résistance » diffèrent fondamentalement des Etats-Unis d'Europe proposés auparavant par des mouvements et des personnalités -telles que Richard Coudenhove-Kalergi, le fondateur de *Pan-Europa*, pour lequel la question était le « rassemblement en tant que tel, la création d'un nouveau centre de pouvoir dans le monde en parallèle à ceux existant déjà. Il n'est pas crucial de savoir de quelle manière, par le biais de qui, ou dans quel esprit

² *Le Manifeste de Ventotene*, Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, introduction de Mario Albertini, édition française, *Les Cahiers de Ventotene*, n° 1, éd. Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Ventotene, 1988, pp. 72 ; diffusion Presse fédéraliste, Lyon. (Ndt.).

l'unification se ferait » (pp. 21-22). Cela revient à dire que l'europhisme d'avant-guerre, était dans l'ensemble une réponse au sentiment de décadence et de perte apparaissant partout en Europe depuis la grande-guerre. Pour les combattants de la résistance, l'idée suprême qui s'est imposée c'est qu'« il ne doit plus y avoir de guerres en Europe, il faut développer l'esprit fédéraliste, aspirer à des conditions de vie plus équitables, plus libres et plus justes pour les hommes et les femmes d'Europe » (p. 22). Non seulement le nationalisme a précipité pour la seconde fois le continent et le monde dans un carnage ; l'expérience de la lutte anti-fasciste, de l'exil et de l'occupation nazie, la fracture entre collaborationnistes et combattants de la résistance dans tous les pays occupés par les Nazis, la nature transnationale du mouvement de résistance, et même l'expérience transnationale des horreurs dans les camps de concentration, tout ceci avait discrédité et détruit d'un même élan les structures et la raison d'être de l'Etat-nation. Dans leurs projets pour un nouveau départ européen, les antifascistes démocratiques, fidèles à leurs propres idéologies, se sont tournés vers ce qui les a amenés au-delà de l'Etat-nation : le cosmopolitisme libéral, l'universalisme chrétien, l'internationalisme socialiste. Dans ce sens, tout particulièrement pour certains fédéralistes, la fédération européenne -souvent conçue de manière à être le premier stade vers une fédération mondiale- devait se réaliser simultanément à l'établissement de la démocratie, des libertés civiles, de la règle de droit et du pluralisme, comme signe d'une nette rupture avec le passé nationaliste, militaire et autoritaire.

Niess suit ensuite l'évolution et les développements du fédéralisme européen partout en Europe (mais tout particulièrement en Allemagne de l'ouest) et arrive à son point culminant avec la fondation de l'*Union des fédéralistes européens* (U.E.F.) en 1946, du Congrès de Hertenstein à celui de Montreux de 1947, en passant par le Congrès de Luxembourg, et au-delà. Au cours de cette période, les fédéralistes furent particulièrement concernés par ce qu'on appelle la *question allemande*, défendant leur solution au sein d'une structure européenne, par opposition à l'approche initiale des vainqueurs, essentiellement punitive. Ils s'opposent également jusqu'au bout à l'imminente division de l'Europe en deux blocs (s'opposant au mythe puissant représentant le fédéralisme européen comme *atlantiste*). Finalement, ils durent, toutefois, s'incliner devant les réalités de la guerre froide naissante et réduire la portée de leurs plans initiaux beaucoup plus ambitieux : « Commencer par l'Europe de l'ouest », est désormais leur mot d'ordre. Toutefois, au début de ces années-là les fédéralistes ont montré des chemins inexploités visant à renouer des relations politiques et sociales après les traumatismes de la seconde guerre mondiale en croyant à l'attractivité de leurs théories pour l'Europe de l'est ; de même ils ont affirmé que « le fédéralisme bâtit son Etat, y compris sa communauté de peuples, en remontant, à partir de l'individu. Il représente la paix, la liberté, la justice, un monde différent et meilleur que celui de la souveraineté nationale des Etats en concurrence les uns avec les autres » (p. 58). Il n'est pas surprenant, étant donné leur souci d'aboutir à un consensus et à une solution nouvelle,

de voir qu'ils ont eu tendance à aller au-delà de la traditionnelle division *droite-gauche*, ou à la considérer comme obsolète, en ce qui concerne les questions politiques et économiques. Ils sont partisans d'une solution intermédiaire entre l'économie de libre marché et l'économie planifiée, et insistent sur les valeurs de solidarité, de pluralisme, de tolérance, de sécurité individuelle, de libre initiative pour les individus et les groupes, ainsi que sur la décentralisation et l'autogouvernement (p. 111). C'est certain, les objectifs et les méthodes pouvaient manifestement différer, et Niess ne manque pas de souligner les diverses fractions au sein de l'europhisme. Il fait mention, notamment, 1 / des *réalistes* italiens, autour de Altiero Spinelli (qui prévoit très tôt la prompte reconstruction de l'Etat national après la guerre et avertit que la fédération européenne ne naîtra pas naturellement des ruines mais plutôt comme résultat d'un constant travail de fourmi) ; 2 / des tensions entre les *fédéralistes européens* et les *fédéralistes mondiaux* qui considèrent (alors, *Ndt.*) toute *fédération régionale* comme une dangereuse dérive ou entre 3 / des *mouvements socialistes pro-européens*, tels que le *Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe*, simples partisans d'une union des Etats socialistes, et l'*U.E.F.* elle-même, qui envisage un changement vers un socialisme démocratique après l'établissement d'un Etat fédéral européen ; 4 / ou entre les *fédéralistes intégraux*, comme André Voisin, qui mettent l'accent sur la communauté et l'organisation de la société, et les *fédéralistes internationaux* comme Spinelli, qui insistent sur le constitutionnalisme politique. Comme on peut le voir, rien dans les jeunes années du fédéralisme européen ne va de soi. Les défenseurs d'une Europe unie ne manquent certainement pas de sujets de discussion voire de désaccord. Mais, mises à part la détérioration des relations est-ouest et la bipolarisation internationale qui en découle, qui ont inévitablement placé le projet européen dans un camp le privant d'une poussée novatrice totale, c'est la montée des soi-disant *unionistes* qui va s'avérer fatale à court terme ; les *unionistes* affirment alors une approche fonctionnaliste basée sur l'*intergouvernemental* au sein du cadre de référence politique et idéologique de la guerre froide. Par conséquent, alors que le Plan Marshall est le principal catalyseur de l'intégration européenne, toute tentative d'ébranler la souveraineté nationale va être par ailleurs rejetée, réunissant ainsi les conditions pour que le processus institutionnel européen voit naturellement le jour.

Dans le récit de Niess il faut attribuer la responsabilité historique de cette défaite du projet fédéraliste à Winston Churchill -largement reconnu comme l'un des pères fondateurs de l'Europe- dont le célèbre discours de 1946 défendant « une sorte d'Etats-Unis d'Europe », qui a ironiquement lieu à Zurich en même temps que se tient la conférence fédéraliste d'Hertenstein comme pour mieux illustrer les deux concepts opposés de l'*Europe unie* qui vont se confronter les années suivantes. En réalité, la position de Churchill vis-à-vis de l'Europe est, à bien des égards, à l'opposé de celle des fédéralistes. Tout d'abord, il sauvegarde le rôle de la Grande-Bretagne comme puissance impériale mondiale. Dans ce sens, l'Europe

unie est plutôt conçue comme un moyen de sauver le continent de lui-même mais la nature de l'implication de la Grande-Bretagne n'y est pas claire. Vraisemblablement, elle était plus celle d'un patron que celle d'un membre à part entière, et en tout cas elle n'était pas supposée avoir un caractère obligatoire. D'où le manque de netteté et l'ambiguïté des références de Churchill à l'*Europe unie* ou à une sorte d'*Etats-Unis d'Europe*. D'où, aussi, le sens du terme *unioniste* ici opposé à *fédéraliste*, par exemple la défense d'une *Europe unie*, d'une *union européenne* évitant un développement fédéraliste, et dans laquelle les Etats-nations joueraient nécessairement un rôle significatif dans une perspective intergouvernementale. Les fédéralistes ont certainement eu conscience des complexités et des inconsistances du discours de Churchill. Dès la Conférence d'Hertenstein, ils s'opposent à l'envoi d'un télégramme de félicitation sur sa proposition européenne. En 1948, le fédéraliste britannique et député travailliste Ronald Mackay dénonce la tentative de Churchill de revenir à l'époque du *Commonwealth* et de l'Empire. Plus connu, par des remarques sanglantes faites en 1957 et citées également par Niess, Spinelli accuse Churchill de s'être présenté comme le champion de l'idée européenne de manière à saboter le processus d'unification européenne lui-même. Des questions telles que la fédération, la cession de souveraineté et les institutions supranationales vont rester en fait hors propos, et sont esquivées par une ribambelle de platitudes et de phrases vides de sens, telles que « l'héritage d'une civilisation commune », la « solidarité contre le communisme », « une solution durable au problème franco-allemand », etc. (pp. 70-71). La contre-offensive *unioniste* menée par le brillant gendre de Churchill, Duncan Sandys, principalement par le biais du *United Europe Movement (UEM)*, va apparaître à un dîner de gala réservé aux jeunes *VIP* au Royal Albert Hall le 14 mai 1947. Loin d'être un simple détail de commérage de la haute société, elle est le reflet d'une claire stratégie émanant de la *créature churchillienne* : dans ces années-là, au cours desquelles l'*U.E.F.* était forte de cent mille membres, l'*UEM* n'a jamais aspiré à devenir un mouvement de masse, ayant plutôt pour objectif d'influencer les gouvernants et les classes dominantes en général. Contrairement aux fédéralistes qui ont lutté au sein de la résistance, Churchill dispose, lui, d'un prestige considérable, de ressources et d'une influence parmi les responsables internationaux et va par conséquent être en mesure d'affirmer son « monopole personnel sur l'idée européenne ».

Un tel « monopole » ne va pas rester sans conséquences. En Grande-Bretagne, l'initiative de Churchill a pour effet de faire de l'*Europe* une question partisane ; le parti travailliste lui répond avec méfiance. Toutefois, la stratégie fédéraliste - par exemple, l'exploitation de la condition générale de table rase prévalant après-guerre pour proclamer une fédération européenne - va être contrecarrée partout en Europe par les rigueurs imminentes de la guerre froide, qui accompagnent et justifient la restauration des Etats nationaux. Par conséquent, le processus européen va être fermement placé par les *unionistes* entre les mains des Etats-nations, de leurs gouvernements et de leurs élites ; les *fédéralistes*

réussiront au mieux à participer au nouveau système, mais toujours dans une position subordonnée.

Ce qui illustre le mieux cette situation c'est la dynamique et les relations sous-jacentes à l'événement européen le plus important de l'époque : le *Congrès de l'Europe de La Haye* de 1948, organisé principalement par Duncan Sandys, présidé par Winston Churchill, et auquel Niess consacre une grande partie de son ouvrage. Fait révélateur, l'intention des fédéralistes était, elle, de réunir à Versailles les *Etats-généralistes de l'Europe* (appelés ainsi d'après les *Etats-généralistes* historiques tenus à la veille de la Révolution française) auxquels les forces vitales de l'Europe (associations d'industriels et d'agriculteurs, syndicats, coopératives, gouvernements locaux, parlements, mouvements de jeunesse et églises) devaient être conviés dans le dessein de former une assemblée constituante et de proclamer un Etat fédéral européen (p. 167). Comme on peut le voir, le mouvement démocratique républicain inhérent à la Révolution française (illustré par l'assemblée des *citoyens* se réunissant et marquant l'histoire) est central dans la perspective des fédéralistes. Toutefois, ceci ne se produisit pas. Les fédéralistes découvrirent que les *unionistes* préparaient déjà un événement européen important (le *Congrès de La Haye* lui-même) sur plusieurs prémisses. Ce que les fédéralistes pouvaient faire c'était soit d'y adhérer, abandonner leurs propres plans et respecter les règles d'un jeu conçu par d'autres soit être irrémédiablement exclus et voir leur influence s'évanouir. Les fédéralistes n'ont pas eu d'autres solutions que d'adhérer et de se soumettre au système de décision et à la politique d'invitation imaginés par Sandys. Finalement le *Congrès de La Haye* va accueillir environ 800 délégués et invités - « tous ceux qui avaient un nom et un rang dans la vie politique de l'Europe de l'Ouest » - (p. 192) y compris des observateurs en exil de l'Europe de l'est représentant leurs peuples, tandis que les femmes et les jeunes étaient sous représentés avec respectivement 46 et 9 délégués. Le *Congrès de La Haye* va être boycotté par le parti travailliste britannique, ce qui va amener de nombreux socialistes européens et socio-démocrates à rester à l'écart, et affaiblir davantage la position des fédéralistes en général plus orientés à gauche. Ce seront plutôt les modérés et les conservateurs qui à tous les égards, en commençant par Churchill, vont décider à La Haye.

Considérant l'une des premières questions à l'ordre du jour du Congrès : celle de l'institution d'une assemblée européenne, et, s'y rattachant, celle de la souveraineté. Malgré les avertissements et les demandes de Coudenhove-Kalergi - « L'avenir de l'Europe doit-il être fondé sur des traités et des lois ? Notre avenir dépend de la réponse à cette question cruciale » - (p. 203), du fédéraliste Hendryck Brugmans - « Nous devons dépasser les rivalités égocentriques et les illusions d'un siècle révolu et créer des institutions européennes fédérales. Ce n'est pas une assemblée de pouvoirs souverains qui nous sauvera du nationalisme. Rien ne se fera tant que l'on ne surmontera pas la sacro-sainte souveraineté de l'Etat nation » - (p. 203) ou de l'ancien premier ministre français, Paul Reynaud, qui va défendre une assemblée avec de vrais pouvoirs législatifs, élue directement par le peuple indépendamment des frontières nationales, sur la base

d'un député par million d'habitants, le Congrès va opter pour une ligne de conduite prudente et progressive dans laquelle la prise de décision restera la prérogative des gouvernements nationaux souverains et des élites politiques -en effet, ils vont devenir les seuls acteurs du processus d'intégration et d'unification, laissant à l'écart la population européenne dans son ensemble- et, par conséquent, pour une assemblée constituée de représentants des parlements nationaux. Tel va être l'héritage ambivalent du *Congrès de La Haye* : d'une part, il fraye le chemin vers la fondation du *Conseil de l'Europe* en 1949 et met en route le processus européen tel que nous le connaissons aujourd'hui, d'autre part, il marque la défaite de l'approche fédéraliste et va ficeler l'initiative européenne exclusivement avec « la politique officielle ». De là, découlent plusieurs problèmes et contradictions qui depuis lors ont embrouillé le processus

d'unification : une Europe qui soit en même temps « un géant économique et un nain politique », une tension entre la législation supranationale et la politique intergouvernementale, une bureaucratie politiquement irresponsable, le « déficit démocratique », la perception largement répandue d'une « Europe des banquiers » distante de son public, imperméable aux réclamations des citoyens véritables, refroidissant et douchant tout enthousiasme.

Ce qui s'est passé il y a 55 ans nous semble tout à fait familier, y compris à la lumière des débats se rapportant à la première tentative de donner à l'Europe une constitution. Fouiller dans les périodes de l'histoire passée, largement oubliées ou réduites à une parenthèse, produit un tel effet. Comment, maintenant, briser le cercle ?

Francesca LACAITA

La Commission européenne veut promouvoir la diversité linguistique.

La Commission européenne a adopté des mesures en faveur de l'apprentissage des langues. Viviane Reding, commissaire chargée de l'éducation et de la culture, propose de mener, durant la période 2004-2006, une action pour que les Européens apprennent plus qu'une langue. Pour la commissaire il s'agit de promouvoir la diversité linguistique. Viviane Reding avait dit dans un message adressé à l'*Eurocongrès* (occitan et catalan, *ndt*) de Barcelone qu'elle préparait un projet allant dans ce sens, et elle avait précisé que ce projet concernerait toutes les langues d'Europe, les langues officielles des Etats mais également les langues considérées comme minoritaires ou régionales.

Le plan préparé par la commissaire, et accepté par la Commission, prévoit de renforcer les programmes d'action en faveur de la formation linguistique, que ce soit dans le domaine des connaissances générales ou pour ce qui touche à la formation professionnelle.

En tirant les leçons de l'année européenne des langues la commissaire a considéré que la priorité était de donner aux enfants, dès l'école maternelle, un apprentissage des langues. Mais il faut aussi penser aux adultes et considérer que l'enseignement des langues doit se poursuivre tout au long de la vie. La question étant surtout de proposer plus de langues à l'école ou lors des formations pour adultes.

Pour recruter des enseignants il est également nécessaire de profiter des régions transfrontalières. Il faut tirer profit des compétences des citoyens bilingues et trilingues et en particulier des Européens connaissant des langues régionales.

La Commission prévoit de financer une étude sur l'enseignement des langues aux enfants.

Le projet parle également de soutenir les efforts de ceux qui enseignent une langue en organisant l'enseignement dans une langue pour sortir de l'apprentissage par les seules classes de langue.

Une nouvelle version du rapport *Euromosaïque*, qui concerne les langues régionales, devrait être publiée en 2004.

Toutes ces orientations semblent intéressantes, et, finalement, Viviane Reding pose le problème de l'enseignement de la langue d'enseignement par immersion, lorsqu'elle parle d'apporter un soutien « aux projets d'écoles sur l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue ». Il faut maintenant voir ce que feront de ces propositions les Etats et en particulier comment les autorités françaises les appliqueront dans leur politique.

Article de *La Setmana, setmanèr occitan d'informacion*, n° 421, 3 au 9 août 2003, B.P. 486, 64234 Lescar - Cedex.

Quelques notes sur Franklin D. Roosevelt et l'« avancée » du fédéralisme aux Etats-Unis.

L'expression *New Deal* s'est avérée inépuisable, on a parlé aussi de *la révolution de Roosevelt*, de *la grande expérience* ; certains opposants ont parlé de dictature. Le règne de F.D. Roosevelt a été étudié sous tous les angles : lutte anti-trust, lois sociales, soutien à l'économie, politique de l'emploi, guerre et défense, mais on a moins souligné l'aspect fédéral de l'œuvre. On a seulement souligné le renforcement de la présidence : cependant ce centralisme n'est-il pas un moteur de la fédération ? Ce point reste un sujet de controverse considérable.

F.D. Roosevelt n'était pas un homme providentiel (comme Huey Long !) tombé du ciel pour sauver l'Amérique. C'était un homme politique professionnel, ancien gouverneur de l'Etat de New York, un *yachtsman* qui savait naviguer en utilisant les vents, les courants et au besoin la tempête -en un mot un pragmatique.

La question est donc de savoir si F.D. Roosevelt a rompu la tradition américaine ou si au contraire il a su procéder à une adaptation dynamique de l'idéal des pères fondateurs ?³

On peut dire que les présidences de F.D. Roosevelt ont été marquées par une progression considérable du système fédéral -une augmentation énorme de la bureaucratie, disent ses détracteurs. Les avancées du fédéralisme ont généralement été le fait de présidents dynamiques assaillis par des problèmes urgents -et Jefferson n'est pas une exception. Cette progression est due à des circonstances graves : Lincoln et la guerre civile ou 1932-1945 : la crise économique et la guerre mondiale.

³ Cf. Denise Artaud, *Le New Deal*, collection, U2. éd. Armand Colin, Paris.

NB : L'expérience de la *Tennessee Valley Authority* porte sur sept Etats, mais elle demande un traitement à part.

Il n'y a là ni rupture ni phénomène nouveau.

F.D. Roosevelt aimait, disait-il, bousculer les traditions. En fait, il appartient à un courant libéral⁴ qui n'est pas récent. Sur bien des points il poursuit l'œuvre de son célèbre cousin Théodore Roosevelt et celle de Woodrow Wilson dont il avait été sous-secrétaire d'Etat à la Marine. Mais d'autre part et dans l'urgence il s'efforce d'appliquer au pays tout entier des solutions, des recettes, des expédients utilisés par certains Etats ou par lui-même quand il était gouverneur. Il n'a pas de système et on a dit de lui qu'il n'était pas un *new dealer*.

Une question d'échelle.

Répétons que le *New Deal* et toute l'activité de F.D. Roosevelt aboutissent à une extension et à un renforcement formidable du pouvoir fédéral. Mais pouvait-il en être autrement ? le pouvoir fédéral n'était-il pas en retard sur l'évolution du pays tout entier ? Depuis le début du 20^{ème} siècle l'échelle de l'économie a changé, la population a considérablement augmenté⁵. Le réseau de chemins de fer qui depuis 1869 relie la côte Atlantique à la côte Pacifique, le télégraphe et déjà l'automobile et le camion ont créé un ensemble économique gigantesque.

Depuis les années 80 du 19^{ème} siècle les législateurs ont pris conscience de la nécessité de réglementer les mouvements des grandes masses de l'activité nationale. Ils sont en retard sur les grands capitalistes. L'*Interstate Commerce Act* de 1887 a essayé de contrôler les chemins de fer, le *Sherman Antitrust Act* de 1890 et le *Carey Act* de 1894 ont été votés, mais on manque de moyens pour les faire appliquer. Cependant les chefs des grands trusts, eux mêmes, réalisent la nécessité d'établir une loi de la jungle. Les magnats de la banque⁶, de l'acier, du charbon, du pétrole manipulent les mécanismes politiques ; et d'une façon ou d'une autre les réformes que préconisent les populistes ne peuvent que tourner à l'avantage du *big business* parce qu'on ne peut plus jouer sans arbitre et sans règle du jeu.

Depuis avant 1890 les populistes réclamaient des réformes spécifiques dans l'agriculture, leurs efforts avaient abouti en partie, avec le *Reclamation Act* de 1902 et quelques réformes sous Wilson. Les décisions énergiques de Théodore Roosevelt qui lança 25 grands procès anti-trust, suivant les promesses de son *Square Deal*, puis le *New Freedom* de Wilson sont des précédents importants, parmi lesquels le *Clayton Act* de 1914 est significatif.

Mais faire des lois est une chose, les faire appliquer est une autre affaire : en 1930 il y a à peine 250.000 fonctionnaires fédéraux (3 millions en 1980) et par exemple le *FBI* n'existe que depuis 1908, avec très peu de personnel.

Une vaste bureaucratie.

⁴ Aux U.S.A. « radical » est un terme fort qui pourrait se traduire par « de gauche ».

⁵ De 1900 à 1930 elle est passée de 76 à 123 millions d'habitants.

⁶ Noter qu'Andrew Mellon était le secrétaire au Trésor de Hoover.

F.D. Roosevelt n'avait pas de programme pré-établi. Et même si on parle beaucoup d'*emergency*, depuis 1929, il n'a pas de truc miracle dans son chapeau. Il va aborder les problèmes dans le désordre, parce qu'il faut faire quelque chose. Dans un discours au *Commonwealth Club* de San Francisco il a déclaré -« le temps de l'individualisme est dépassé »... « il faut une réévaluation des valeurs »- et il ajoute qu'il faut - « administrer les ressources et ajuster la production à la consommation... et distribuer plus équitablement les richesses⁷ ». Il faut donc que l'autorité fédérale mette de l'ordre et réduise l'anarchie capitaliste. Il déclare que l'Etat (fédéral) doit être le gardien permanent du bien public⁸.

L'organisation fédérale étant, jusque là, un simple squelette administratif F.D. Roosevelt va créer de nombreux départements, ou *agencies* qui prendront des décisions et s'efforceront de les faire appliquer - certains survivront, d'autres disparaîtront suivant les décisions du Congrès ou de la Cour suprême (qui est pendant plusieurs années un repaire de conservateurs hostiles au président).

F.D. Roosevelt, ancien gouverneur libéral de l'Etat de New York avait une grande sympathie pour les principes de Jefferson, favorables à la décentralisation démocratique, mais son premier discours inaugural porte beaucoup plus l'empreinte du style de Hamilton et du cousin Théodore Roosevelt.

L'action s'impose sur tous les fronts : il dit : 1 / « Je demanderai au Congrès le seul instrument qui reste pour faire face à la crise un large pouvoir exécutif », et, 2 / « Notre Constitution est si simple et pratique qu'il est toujours possible de faire face à des besoins extraordinaires en changeant la perspective et l'arrangement sans perte pour la forme essentielle »...

L'une de ses expressions favorites était : « il faut revenir à la Constitution ». Il considérait que la Constitution américaine était assez large et flexible pour couvrir toutes les éventualités.

Washington c'est bien loin.

L'Etat fédéral doit avoir une capitale ; mais pour le citoyen ordinaire Washington c'est bien loin. Hoover avait laissé la présidence au plus bas. F.D. Roosevelt porté par son succès comprit qu'il fallait rapprocher la Maison blanche et le président des masses populaires. La radio devint son instrument. Il fallait faire prendre conscience à ce citoyen, souvent dans la misère, que l'Etat fédéral s'occupait de lui, le comprenait, pouvait l'aider et que le président partageait ses peines et ses soucis. Rarement -sauf peut-être avec Jackson ou Lincoln- un président n'avait ainsi incarné l'Etat -c'est-à-dire le pouvoir fédéral. Le citoyen se sentait représenté et entendu à Washington.

F.D. Roosevelt ne définissait son action qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulait. Les *libéraux* étaient favorables à une croissance importante du rôle du gouvernement central et F.D. Roosevelt insistait sur l'opportunité -« d'utiliser le gouvernement comme agent du bien être général » en développant les principes de démocratie, d'égalité des

⁷ La propagande démagogique de Huey Long a été entendue !

⁸ En anglais « *General Welfare* » a un sens très concret.

chances, de justice sociale, formulés ou implicites dans la Constitution. Un certain nombre d'observateurs, Walter Lippman par exemple, craignaient que « le socialisme d'Etat » ne devint une tyrannie bureaucratique. On voit, par conséquent, les limites du courant sur lequel F.D. Roosevelt devait naviguer : accroître le rôle du gouvernement fédéral c'était s'en prendre à l'économie de marché en restreignant la puissance du monde des affaires. Pour F.D. Roosevelt il fallait préserver une économie libre tout en faisant progresser l'autorité démocratique dans la vie économique. F.D. Roosevelt s'engagea sur de nombreux fronts avec des avancées partielles et des retraits brusques - n'oublions pas que toutes ses initiatives devaient être discutées et approuvées par le Congrès puis *légalisées* par la Cour suprême - d'où des échecs et des revers comme la *NIRA*⁹.

Quoiqu'on en dise il est difficile de parler de *programme* mais on peut essayer de ranger brièvement les actions de F.D. Roosevelt sous la rubrique qui eut cours : *le nouveau nationalisme*. Nous nous contenterons de quelques rappels d'actions parfois convergentes, parfois isolées.

De toute urgence il fallait mettre les gens au travail¹⁰. C'était une déclaration de guerre au chômage - donc il fallait remettre en marche le système bancaire tombé en panne, ce fut la tâche de *l'Emergency Banking Act* qui réforma un système quasi anarchique grâce aux 12 districts de la *Federal Reserve Bank* et qui élimina les canards boiteux (B. *Le Glass Steagall Act* sépara les banques de dépôt des banques d'affaires).

En 1934 la *Securities and Exchange Commission* assainit la bourse de *Wall Street* et permit une certaine reprise des affaires - cette commission créée par le *Securities and Exchange Act* était présidée par Joseph Kennedy, un spéculateur notoire.

Parmi les mesures pour relancer l'emploi avait été créé le 31 mars 1933 le *Civilian Conservation Corps* qui mettait en route un programme immense de grands travaux et de petits emplois concernant aussi bien l'aménagement du territoire que l'écologie ou l'utilisation des artistes. 300.000 jeunes chômeurs et anciens combattants furent employés avec une discipline quasi-militaire¹¹.

Le 21^{ème} amendement qui annula le 18^{ème} (*Volstead Act*) redonna du moral à la plupart des Etats en rétablissant le commerce des boissons alcoolisées et en rouvrant les brasseries. La bière redevenait la potion magique fédérale !

Le 19 avril 1933 F.D. Roosevelt fit sortir les Etats-Unis de l'étalon or - cette mesure inflationniste eut des effets variables et controversés. Le 12 mai 1933 il signa l'*Agricultural Adjustment Act* qui devait aider les agriculteurs, mais qui favorisa beaucoup plus les gros producteurs que les fermiers miséreux. Le même jour F.D. Roosevelt signa le *Federal Emergency Relief Act* qui donna la possibilité au gouvernement d'aider directement les chômeurs : 500 millions de dollars furent immédiatement mis à la disposition des Etats et des municipalités des grandes villes - une manne pour les politiciens locaux. En effet l'aide fédérale devait passer par les Etats. Dans la plupart des cas l'Etat

fédéral fournit des crédits équivalents aux aides des Etats apportées aux nécessiteux. Mais on voit la difficulté quand un Etat ne fait rien pour résoudre ses propres problèmes.

La distribution des aides fédérales : on peut difficilement imaginer l'extrême complexité (et les injustices) que représentait la répartition et la mise en place de l'aide de Washington - il n'y avait pas de structure d'aide sociale. Répartir la manne fédérale était une opération quasi impossible ; des sommes colossales pour l'époque tombaient dans un gouffre : ceux qui la recevaient avaient tendance à s'en nourrir sans scrupule ; des politiciens de tout poil, aussi bien républicains que démocrates, puisaient allègrement dans ces largesses tombées du ciel et faisaient bénéficier leur clientèle. Pas de bureaux d'entraide, pas de structure. Quelques grandes villes avaient des comités de bénévoles avec des personnes dévouées à leur tête comme Frances Perkins¹² mais dans les zones les plus touchées par la crise et la misère, le Sud profond, par exemple, les noirs et les pauvres blancs ne voyaient rien venir. Certains Etats refusaient même que les aides soient administrées par des femmes et les *fonctionnaires* venus du Nord étaient parfois refoulés sans ménagement¹³. Des catégories sociales qui bénéficiaient des subsides votèrent par la suite pour F.D. Roosevelt mais ne rejoignirent pas forcément le parti démocrate (qui dans le Sud resta obstinément rétrograde). Il fallut des années pour que le conservatisme archaïque des politiciens évolue - or la plupart des programmes et en particulier les grands travaux avaient besoin de l'aval des élus locaux et des administrations locales pour pouvoir démarrer. (Dans le domaine du mouvement ouvrier le *New Deal* forme un chapitre entier de l'histoire américaine qu'il faudrait traiter à part).

Le *New Deal* donna une grande impulsion à l'action syndicale et libéra des énergies que la crise avait paralysées. Il y avait, bien sûr, des contradictions et des paradoxes. Par exemple le *National Industrial Recovery Act (NIRA)* suspendait une partie des lois anti-trust en échange de concessions importantes du *big business*. Mais la section 7A autorisait les syndicats qui se développèrent immédiatement. En outre la *National Recovery Administration* dirigée par le Général Johnson donna d'importants pouvoirs aux syndicats ; malgré tout il fallut attendre le *Wagner Act* de 1936 pour confirmer cette loi et accélérer le développement des organisations ouvrières.

Enfin le vote du *Social Security Act* de 1935 introduisit un système complexe, relativement modeste mais durable de Sécurité Sociale. F.D. Roosevelt l'appela *la pierre d'angle d'un grand édifice à construire*.

Conclusion.

On peut laisser les économistes disserter sur les mérites et les échecs du *New Deal* - en 1939 il reste 9 millions de chômeurs - mais combien y en aurait-il sans Roosevelt ? Les lois sociales ont progressé, les syndicats sont divisés mais puissants. Le *deficit spending* n'a pas résorbé la crise et la stagnation se prolonge ; le commerce international n'a pas connu de reprise et la guerre approche à grands pas.

⁹ Le *National Industrial Recovery Act* fut sanctionné par la Cour suprême.

¹⁰ Discours inaugural du 4 mars 1933 - « our greatest primary task is to put people to work ».

¹¹ Ceci n'est pas sans rappeler les « chantiers de jeunesse » dans la France de Pétain.

¹² Frances Perkins : secrétaire d'Etat au travail (1933 -1945), première femme membre du Cabinet américain.

¹³ Le gouvernement de F.D. Roosevelt n'osa pas s'attaquer aux problèmes des droits civiques (ségrégation, racisme, etc.).

Mais le *New Deal* marque une étape dans l'histoire américaine, un vrai démarrage des législations économiques, sociales et syndicales à l'échelle du continent.

Les changements tardifs, des juges de la Cour suprême, bastion du conservatisme, ont permis des progrès durables et à très long terme du fédéralisme.

Une bureaucratie considérable s'est mise en place, destinée à se perpétuer ; elle est devenue ce que l'écrivain anglais Wyndham Lewis appelle *l'armée privée* de F.D. Roosevelt, que le parti démocrate considère un peu comme une concurrence.

Donc le *New Deal* a bien été une révolution politique d'un genre inédit. Il a montré qu'un président pouvait diriger et activer l'élan démocratique, réveiller les forces populaires et les énergies nationales.

Toute cette énergie libérée servira pour alimenter la machine de guerre américaine dans la lutte pour la liberté de 1941 à 1945 ¹⁴, et le fédéralisme -l'effort national tout entier- sera le moteur de la victoire.

La signification du *Projet de paix perpétuelle* de Kant pour l'homme contemporain.

1. La paix à travers la Fédération mondiale.

Le projet d'une fédération ou d'une république mondiale a été conçu et formulé pour la première fois par Kant dans son essai sur la *paix perpétuelle* en 1795. Le rêve de la paix universelle est une vieille idée. Il remonte à la philosophie stoïcienne et à la chrétienté. Il a été repris au Moyen-âge par Dante qui identifiait dans l'Empire l'institution qu'il était nécessaire de construire pour réaliser la paix. Mais le projet de Kant, élaboré pendant la Révolution française, au seuil de l'ère de la démocratie et du nationalisme, est profondément différent de tous les projets précédents. Il n'était pas conçu comme proposition à soumettre à un empereur capable d'unir un groupe d'Etats à l'intérieur des frontières d'un empire ou à des gouvernements ou des diplomates pour réaliser un meilleur équilibre de pouvoir. Kant soutient l'idée qu'une *paix universelle et permanente présuppose le dépassement de la souveraineté de l'Etat et de l'anarchie internationale et la formation d'une fédération qui embrasserait petit à petit tous les peuples de la terre.*

2. La vision de la paix selon Kant.

Kant ne conçoit pas la paix comme une simple *suspension des hostilités* dans l'intervalle entre deux guerres (*paix négative*). Cette notion de la paix reste

indiscutée, à quelques exceptions près dans la culture politique contemporaine. *L'état de paix*, écrivait Kant, *n'est pas un état naturel*, mais plutôt quelque chose qui *doit être établi* à travers un ordre légal imposé par une autorité mondiale supérieure à chaque Etat individuel (*paix positive*). En définissant la paix comme une organisation politique qui *met définitivement fin à toutes les guerres*, Kant identifie exactement le facteur de discrimination qui différencie la paix de la guerre et situait la *trêve -situation dans laquelle, bien que les hostilités aient cessé, la menace qu'elles puissent se rouvrir demeure-* du côté de la guerre.

3. Les pré-requis de la paix.

A l'époque de Kant, la Fédération mondiale était un objectif lointain. Mais l'importance de son approche de la paix réside dans l'identification des *pré-requis essentiels* qui nous rapprochent seulement aujourd'hui de la paix universelle et permanente.

- a) Le premier aurait été acquis quand l'expérience de la dévastation par la guerre aurait poussé les nations à *renoncer à la liberté sauvage (sans loi)* et à la *situation intolérable d'anarchie internationale* ;
- b) le second quand le développement du commerce *depuis que la terre est ronde* aurait obligé l'humanité à se résigner à vivre dans une *proximité étroite* ;
- c) le troisième quand l'évolution de l'humanité aurait atteint le stade de formation d'une *constitution civile républicaine* fondée sur la liberté et l'égalité ;
- d) le quatrième quand l'émergence d'une opinion publique mondiale aurait permis qu'une *transgression des droits en un endroit du monde soit ressentie partout*.

4. Le problème de la paix dans le monde contemporain.

Tout cela montre que Kant n'était pas un utopiste. Il était conscient que l'*impératif de la raison* n'était pas suffisant pour persuader les hommes de rechercher la paix.

a) Les guerres mondiales et l'armement nucléaire montrent que Kant avait raison quand il prédisait que c'est seulement l'expérience du caractère destructeur de la guerre qui persuaderait les Etats de renoncer à leur liberté sauvage et de se soumettre à une loi commune.

b) De plus, le processus de la mondialisation a amené l'érosion de la souveraineté nationale et le besoin de pouvoirs nouveaux aux niveaux régional et mondial.

c) En outre, après la chute des régimes fascistes et communistes, une majorité des Etats-membres des Nations unies est dorénavant régie sous le mode de la démocratie représentative, pré-requis à l'extension de la démocratie internationale. Le Parlement européen

¹⁴ Rappel : une loi de 1935 a autorisé la constitution d'une armée de 165.000 hommes (au lieu de 125.000 en 1934) et la *Public Works Administration* a permis la construction de quelques navires : croiseurs et porte-avions.

est le laboratoire de cette nouvelle forme de démocratie.

d) Enfin, grâce aux *mass media*, nous sommes chaque jour informés des événements qui se passent partout dans le monde. Ceci constitue la base pour la formation d'une opinion publique et d'une société civile mondiales. Ces phénomènes sont des aspects du processus de mondialisation qui brouillent la distinction entre politique intérieure et politique étrangère. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Cour pénale internationale* sont des exemples de la tendance à appliquer aux individus le droit international. Ces exemples montrent que l'ordre international a changé et qu'il peut être changé plus radicalement.

5. L'actualité du projet de Kant.

Si ce qui précède est juste, alors nous pouvons en tirer une conclusion importante. La tradition kantienne, restée en sommeil pendant l'ère nationaliste, a été ranimée dans la nouvelle phase de l'histoire du monde débutée avec la fin de la guerre froide. De nombreux spécialistes, tels que Jürgen Habermas, David Held et Otfried Höffe¹⁵ soutiennent que la conception de Kant d'une *République fédérale mondiale* constitue une réponse aux problèmes posés par la mondialisation et l'érosion de la souveraineté de l'Etat. La création de nouvelles formes d'organisation étatique au niveau mondial semble être la seule alternative à la maîtrise du système de marché et à la diffusion de la violence. Les objectifs universels de constitutionnalisation des relations internationales et de démocratie internationale donnent à l'homme contemporain un principe directeur face à la confusion croissante créée par le processus de mondialisation.

6. Mondialisation et crise du paradigme réaliste.

Le paradigme réaliste est basé sur la supposition que la vie politique est partagée en deux sphères : la politique intérieure, où les conflits peuvent être résolus par des moyens légaux, et la politique internationale dans laquelle ils sont résolus au moyen de la violence chaque fois que la diplomatie n'arrive pas à des négociations internationales pacifiques. Tandis qu'à l'intérieur des frontières des Etats les gouvernements disposent du monopole de la force, au niveau international, le pouvoir est éparpillé entre une pluralité d'Etats souverains. C'est donc bien la structure du système international des Etats, caractérisée par l'absence d'une autorité politique mondiale, qui conduit les gouvernements nationaux à privilégier la recherche de la sécurité et à

recourir à la guerre lorsque des négociations ont échoué. La priorité essentielle pour le comportement de l'Etat au niveau international c'est la recherche de la sécurité à laquelle, si nécessaire, tous les autres objectifs (observation des valeurs morales et des règles de droit) doivent être sacrifiés.

L'hypothèse contestable du paradigme réaliste, c'est que la nature des relations internationales ne peut pas changer. Les Etats souverains sont conçus comme les seules institutions assurant la sécurité et l'ordre politique et sont les protagonistes exclusifs de la politique internationale. Concrètement, le pouvoir, l'intérêt national et la sécurité sont des concepts relatifs et historiques. Le processus de globalisation favorise les efforts pour transcender la division du monde en Etats souverains. La mondialisation apporte un *recul de l'Etat*, pour utiliser une expression employée par Susan Strange dans le titre d'un livre¹⁶ qui constitue l'une des plus importantes contributions à la compréhension de l'évolution actuelle des relations internationales.

Dans le monde contemporain, on ne peut plus définir la société civile comme un sous-système de l'Etat, comme c'était le cas au XIXème. siècle et dans la *Philosophie du droit* de Hegel. Aujourd'hui l'Etat devient progressivement un sous-système de la société mondiale constituée d'acteurs non-étatiques tels que les sociétés multinationales, les ONG, les *mass-media*, les organisations criminelles et terroristes, etc. La nouveauté de la situation actuelle réside dans le fait que ces nouveaux acteurs menacent le monopole du pouvoir détenu par les Etats.

7. La mondialisation et la crise de l'Etat souverain.

La mondialisation n'est pas seulement favorisée par des agents économiques mais aussi, et tout particulièrement, par une force historique plus puissante que la volonté d'un gouvernement ou d'un parti politique quels qu'ils soient et irrésistible : la force déclenchée par l'évolution du mode de production. C'est elle qui crée l'environnement matériel et culturel dans lequel se développent les Etats et les relations internationales. Chaque stade de l'évolution du mode de production cherche à satisfaire des besoins humains de base selon une forme spécifique de la division du travail.

Le **matérialisme historique** est basé sur la conception que la première condition de l'histoire humaine réside dans des individus concrets produisant leurs moyens de subsistance. Si l'on utilise cette conception de l'histoire simplement comme un "critère d'interprétation historique" -expression inventée par Benedetto Croce-, le type de détermination exercé par le mode de production n'est pas conçu comme le seul

¹⁵ J. Habermas, *Die Einbeziehung des Anderen*, éd. Suhrkamp, Frankfurt, 1996 ; D. Held, *Democracy and the Global Order*, éd. London, Polity Press, Londres, 1995 ; O. Höffe, *Demokratie im Zeitalter der Globalisierung*, éd. Beck, Munich, Beck, 1999.

¹⁶ S. Strange, *The Retreat of the State*, éd. Cambridge University Press, Cambridge, 1996;

facteur influençant la nature du phénomène politique, juridique, culturel... Selon ce schéma explicatif, la détermination ne procède pas seulement dans une direction (le déterminisme économique) mais elle est compatible avec l'influence mutuelle des facteurs politique, juridique, culturel sur la production matérielle. Par exemple Max Weber, qui a défini le matérialisme historique comme un type idéal utile pour orienter le travail des sociologues, a mis en lumière dans ses travaux sur la sociologie des religions comment l'éthique des religions influençait l'évolution des systèmes économiques. Si l'on accepte l'idée d'une influence mutuelle entre différents facteurs contribuant à déterminer le cours de l'histoire, on peut considérer le mode de production comme le facteur qui a un impact décisif sur la structure et la dimension de l'Etat et des relations internationales. On peut plus spécifiquement établir une relation entre le mode de production et la dimension de l'Etat et en particulier entre le mode de production agricole et la Cité-Etat, entre la première phase du mode de production industriel (utilisation du charbon et de la machine à vapeur) et l'Etat-nation, entre la seconde phase du mode de production industriel (utilisation de l'électricité, du pétrole et du moteur à combustion interne) et l'Etat aux dimensions correspondant à des régions entières du monde. Avec la révolution scientifique de la production matérielle (et celle des télécommunications et des transports) la Fédération mondiale devient possible et nécessaire.

Il y a donc une relation spécifique entre le processus de mondialisation, qui n'est rien d'autre qu'un processus d'intégration économique et sociale à l'échelon mondial, et le mode de production scientifique. Ce processus, quelle que soit la lenteur de son évolution, crée la base économique et sociale de la formation d'une société civile mondiale et de formules étatiques mondiales.

8. Intégration européenne et mondialisation.

Cela signifie que l'intégration européenne et la mondialisation appartiennent à deux stades différents de l'évolution du mode de production : respectivement le second (production industrielle) et le mode de production scientifique. Au XIXème. siècle, durant le premier stade de la révolution industrielle, la société ne pouvait pas s'organiser sur un plan régional ni mondial. En conséquence l'Etat et la démocratie devaient être organisés au niveau national. Le second stade du mode de production industriel a amené le déclin des Etats-nations et installé au sommet de la hiérarchie de la puissance mondiale les Etats-Unis et l'Union soviétique qui avaient acquis une dimension régionale. Dans son *Expansion of England* (1883) John Robert Sceeley établit le problème clairement : " *Les Etats-Unis et la Russie... sont des exemples de la*

tendance moderne vers la constitution de blocs politiques énormes, ce qui aurait été impossible sans les inventions modernes qui réduisent les difficultés liées au temps et à l'espace". Il formula donc cette prévision extraordinaire : dans "un demi-siècle ... la Russie et les Etats-Unis surpasseront en puissance les Etats considérés comme importants tout comme les pays-Etats du XVIème. siècle surpassèrent Florence".

De la même manière, le processus d'intégration européenne a affaibli les gouvernements nationaux, les a contraint à coopérer pour résoudre ensemble les problèmes qu'ils étaient incapables de régler séparément, a créé une société civile européenne en plus des sociétés civiles nationales, a établi des institutions européennes qui représentent un mécanisme décisionnel supplantant progressivement les institutions nationales. Le processus en est arrivé à un tel stade que la guerre entre des Etats-membres de l'Union européenne est devenue inconcevable et que la Constitution européenne est aujourd'hui au centre du débat politique en Europe. Autrement dit, lentement et imparfaitement, quelque chose comme une fédération européenne est en train de prendre forme.

Tandis que le processus d'intégration européenne est en marche et que toutes les régions du monde sont impliquées dans un processus similaire d'intégration, même si c'est avec un niveau inégal de développement, toutes les régions du monde sont concernées par un vaste processus d'intégration à l'échelle mondiale. Il y a un nombre croissant de problèmes importants que même l'Etat le plus puissant est incapable de résoudre seul. C'est là que prennent racine la crise de l'Etat souverain et le besoin qui en découle de coopération internationale et de développement d'organisations internationales.

D'un autre côté existe un réseau serré d'organisations internationales, de l'ONU au Fonds monétaire international en passant par l'Organisation mondiale du commerce. Même si elles ne constituent pas un gouvernement mondial, elles l'anticipent, tout comme la Communauté européenne et l'Union européenne sont des institutions précurseurs de la Fédération européenne. La Cour pénale internationale qui a inauguré une nouvelle génération d'institutions internationales est particulièrement remarquable dans la mesure où son objectif est l'application du droit international aux individus. C'est pourquoi j'avance la suggestion qu'elle peut être considérée comme un premier pas sur la voie de la Fédération mondiale.

9. L'Union européenne, forme nouvelle d'organisation étatique au niveau international.

Pour que les décisions prises au niveau international soient efficaces et démocratiques de nouvelles formes de gouvernement démocratique devraient être créées au niveau international. C'est la voie qui a été ouverte par l'Union européenne, même si le processus de

l'unification européenne n'est pas encore achevée. Par exemple, la politique commerciale est une compétence exclusive tout comme la politique monétaire pour les Etats qui ont adopté l'euro. Dans ces domaines l'Union européenne se comporte plus ou moins comme un Etat. En outre, pour assurer la libre concurrence, la Commission européenne est dotée d'une autorité anti-trust. Si l'on considère qu'une monnaie unique est la condition première pour empêcher la spéculation internationale et que l'action publique d'une autorité anti-trust constitue un remède aux distorsions de concurrence amenées par les monopoles et les oligopoles on peut en conclure que c'est ce dont on a besoin au niveau mondial pour réguler la mondialisation.

10. Le besoin d'une démocratie internationale.

La démocratie, justement parce qu'elle est morcelée entre de nombreux Etats nationaux trop petits pour assurer le développement économique et déchirés par les conflits internationaux, n'est pas suffisamment forte pour empêcher la dégénérescence autoritaire de ses institutions.

Seule la démocratie pourrait soumettre au contrôle du peuple les relations internationales encore terrain de conflits diplomatiques et militaires. La démocratie et l'indépendance ne peuvent véritablement être réconciliées que dans le cadre d'institutions fédérales à la fois aux niveaux régional et mondial. L'analyse des structures des organisations internationales montre qu'il s'agit de machines diplomatiques au sein desquelles les gouvernements pratiquent la coopération. Mais récemment certaines d'entre elles se sont enrichies de structures parlementaires qui constituent la réponse des parlements nationaux au processus de la mondialisation et à l'érosion de leur pouvoir ; autrement dit, ceux-ci essaient de déplacer le contrôle parlementaire des gouvernements au niveau international. Beaucoup de ces structures parlementaires sont constituées de parlementaires nationaux mais le Parlement européen, qui représente l'évolution la plus avancée de cette catégorie d'assemblées internationales, est lui élu directement. Le Parlement européen est donc le laboratoire de la démocratie internationale. Après son élection directe il a augmenté ses pouvoirs législatifs et de contrôle sur la Commission considérée comme le gouvernement européen potentiel. Cela signifie que la démocratisation de l'Union européenne a été un outil puissant du renforcement des institutions européennes. Dans l'ensemble, la leçon que l'on peut tirer de l'histoire (pour l'utiliser pour la réforme de l'ONU) c'est que le renforcement et la démocratisation ont ensemble contribué à faire avancer l'unification européenne.

11. L'Union européenne : pays leader de la démocratie internationale.

Il ne faut pas cacher le fait que le projet de placer la mondialisation sous contrôle démocratique rencontre une opposition formidable, non seulement des régimes autoritaires mais principalement du gouvernement des Etats-Unis qui ne laisseront pas leur puissance être amoindrie par les organisations internationales auxquelles ils appartiennent ni par le mouvement émergent de la société civile mondiale. Cela montre qu'il n'est pas suffisant qu'un gouvernement soit démocratique pour être capable de promouvoir la démocratie internationale. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Les Etats-Unis ont des engagements stratégiques mondiaux tellement lourds qu'ils sont incapables de promouvoir un tel projet. Il faut donc qu'un centre de pouvoir émerge avec la capacité de soutenir le projet d'un ordre démocratique mondial pour faire échec à l'opposition des Etats-Unis. Il est raisonnable de croire que l'Europe pourrait jouer un tel rôle. La signification de l'unification européenne réside dans le dépassement de l'Etat-nation une forme d'organisation politique développant des rapports de force envers les autres Etats. C'est pourquoi on peut estimer avec certitude que l'Union européenne n'aura pas d'ambitions hégémoniques pas plus que dans l'avenir la Fédération européenne n'en aurait.

Bien que l'Union européenne aspire à être indépendante des Etats-Unis son objectif ne consistera pas à les remplacer dans leur rôle de stabilisation du monde politique et de l'ordre économique. L'Europe poursuivra plutôt une politique de coopération avec les Etats-Unis dans la perspective d'une gestion commune de l'ordre mondial ouverte à la participation d'autres regroupements d'Etats (les grandes régions qui se constituent dans le monde). D'un autre côté l'Europe détiendrait une puissance suffisante pour soulager les Etats-Unis de certaines de leurs responsabilités mondiales écrasantes et, par ailleurs, pour avoir la force de les persuader de soutenir la réforme démocratique de l'ONU.

Cependant, pour parler d'une seule voix, l'Europe doit auparavant achever le processus de son unification fédérale. Avec un parlement élu au suffrage universel, l'Union européenne peut devenir le pays phare de la démocratie internationale ; elle serait aussi plus disposée que toute autre organisation politique à promouvoir cette expérience dans les autres grandes régions du monde ainsi qu'au niveau mondial (démocratisation de l'ONU).

Lucio LEVI

Professeur d'institutions politiques comparées. Université de Turin.

Membre du Bureau exécutif du MFM et du Comité fédéral de l'U.E.F. Directeur de *The Federalist Debate*.

(Article publié en commun avec cette revue).

A l'occasion du rassemblement « Larzac 2003 ».

GARDAREM LA TÈRRÀ.

Il y a trente ans, les agriculteurs du Larzac menaient une lutte, qui devait se terminer par une victoire, contre la dépossession de leurs terres par l'Etat militariste. Elle attira l'attention du monde, suscita la convergence des luttes sociales, réunit sur le plateau toute une jeunesse européenne, vit passer des pacifistes venus de l'autre face de la terre. Maîtrisée dans tout son développement par les paysans eux-mêmes, elle reste exemplaire : elle a prouvé que des hommes et des femmes résolus agissant pour une juste cause peuvent gripper les décisions de la machine étatique ; par sa dimension planétaire elle annonçait le mouvement actuel passé par Seattle, Davos, Gênes, Porto Alegre ; riche de contenus dégagés tout au long du pacifique combat, elle donnait une espérance aux peuples de la terre soumis aux impérialismes.

Trente ans plus tard, le devoir des hommes libres est de rendre hommage aux paysans du Larzac, et en conséquence d'affirmer leur solidarité avec celui qui porte, avec ses camarades paysans, les formes nouvelles de leur combat, l'(ex) emprisonné José Bové.

Trente ans plus tard, les impérialismes sont rassemblés dans le pouvoir d'une oligarchie mondiale politico-financière maîtresse de la Planète à travers un système économique global et un Etat hégémonique possesseur d'une puissance absolue de mort. L'expérience vient d'en être faite en Afghanistan et en Iraq. Pour mettre la main sur les ressources et les relations stratégiques principales de l'économie du pétrole, une guerre a été déclenchée au mépris de toutes les conventions internationales, avec les moyens les plus terrifiants, en faisant servir l'hypocrisie et le mensonge les plus éhontés que l'histoire ait connus. On sait maintenant que les motifs invoqués étaient des faux, et l'on attend la suite de ce qui, au nom d'une lutte contre le terrorisme, a été déclaré une guerre permanente. Mais les résultats en apparaissent déjà piteux. Il y a une résistance des peuples contre laquelle l'inintelligence surarmée ne peut rien, que tuer, toujours tuer.

Trente ans plus tard, les périls que faisaient courir à la vie sur notre planète une course effrénée à la croissance économique pilotée par les logiques de profits et de puissance en sont arrivés à la phase d'urgence.

Les responsables en sont le même système économique, le même Etat hégémonique, qui refuse de se soumettre aux premières régulations préconisées à l'échelle internationale, le même groupe de personnes, pilleurs et tueurs de la terre. Pendant qu'ils renforcent leur pouvoir et vassalisent un à un les Etats qu'ils terrorisent, une grande partie de l'humanité meurt de faim, de misère, de maladies non soignées. Les déserts avancent et les peuples meurent. Mais le sursaut du Larzac est devenu universel. Nous avons assisté en cette année 2003, dans les rues des cités du globe tout entier à la mobilisation contre la guerre, pour la vie, de ce qu'il faut bien appeler le « peuple de la terre ».

Pour les trente ans du Larzac, c'est à ce peuple que nous faisons appel, et lui proposons les trois objectifs de survie et peut-être d'épanouissement qui sont nés ici. Ce sont trois principes qui ont la valeur d'une déclaration universelle des droits :

1/ Le « peuple de la terre » a droit à la vie, quel que soit son lieu d'habitat et son degré de développement matériel et social. Jusqu'à ce jour il s'est fié et confié à des organisations partielles et rivales, qui ont eu en leur dernier parcours la forme de l'Etat. Il en est résulté des guerres perpétuelles, une soumission des faibles aux forts, des injustices effroyables et une humanité saignée à blanc. Aujourd'hui la plupart des Etats sont devenus des organisations désuètes, incapables, devant la globalisation qu'elles soutiennent, d'assurer la décision économique en leur cadre, et l'Etat hégémonique universel en gestation *illimite* leurs inconvénients et leurs crimes. En dernière instance, l'Organisation des Nations Unies a été bafoyée par les Etats-Unis d'Amérique et frappée d'inanité. En conséquence, l'objectif politique du « peuple de la terre » ne peut être que la gouvernance universelle (un système fédéral démocratique mondial) à substituer aux Etats et au désordre de l'impérialisme capitaliste.

2/ Les peuples et les pays ont droit à la vie, c'est-à-dire au plein développement en leurs lieux et selon l'irisation de la variété culturelle. Le droit au pays a été proclamé il y a trente ans sur le Larzac. Il l'a été en occitan (*Gardarem lo Larzac*) dans une langue que l'Etat français avait longuement maintenue dans ses geôles culturelles... Le temps est venu de dessiner les instances de la vie mondiale (et pour nous d'abord européenne) selon un organisation à étages, depuis la cellule de base de la vie sociale (appelée généralement le pays) jusqu'à l'*interrégionalité* la plus vaste, en passant par la région telle que la dessinent sa culture historique et ses relations naturelles. Il est grand temps d'instaurer la démocratie mondiale contre le tribalisme étatique, c'est-à-dire l'autonomie universelle.

3/ La vie a droit à la vie. Devant les risques qu'elle court présentement du fait d'une exploitation sauvage pour le profit des maîtres du jeu capitaliste, une régulation est nécessaire. Seule une autorité du « peuple de la terre » dont l'organisation contraindrait les rivalités et effacerait l'hégémonie est capable de l'imposer ; ce que nous proposons, ce n'est pas une régression vers les formes de vie idylliques d'un pseudo âge d'or, ce n'est pas un rêve de paradis écologique, ce sont des choix démocratiques fondés sur un calcul sévère des inconvénients et des avantages de l'innovation et de l'exploitation techniques. Aucun progrès matériel n'est condamnable en soi (la vie sur la terre est une évolution, que l'homme relaie). Ce qui l'est, c'est sa retombée destructrice et son utilisation perverse par des pouvoirs sans scrupules. Si nous lançons aujourd'hui cet appel à un avenir que certains diront utopique, ce n'est pas que nous méprisons les analyses et les programmes.

C'est parce que nous croyons que le mouvement large et profond, qui a commencé à faire apparaître un « peuple de la terre », capable déjà de bouleverser l'histoire des sociétés humaines, inventera, dans l'avance et le combat, les formes d'organisation qui lui seront nécessaires. Nous serons avec lui pour cela avec décision et réalisme. Nous ne nous substituons pas à lui.

Sur le Larzac, le 9 août 2003, nous prenons le risque de dire cette espérance, à la mesure du danger.

Gardarem la Tèrra. Visca lo Pòble de la Tèrra.

Robert LAFONT

(Président du Forum pour l'éducation civique et sociale. Montpellier)

Le Forum mondial de l'eau de Kyoto.

Laura CIMA (Intervention)

Membre de la *Chambre des députés italienne* – *Coordinatrice de l'Intergroupe fédéraliste*.

(Article publié en commun avec *The Federalist Debate*).

L'eau est un droit inné de l'humanité, un bien commun et une ressource naturelle pour tous ; comme source de vie irremplaçable pour l'écosystème, elle appartient à tous les habitants de la terre et doit contribuer à la solidarité entre ses citoyens, ses communautés et ses générations.

Le devoir de la société dans sa globalité est de garantir à tous le droit d'accès à l'eau, sans discrimination de race, sexe, religion, revenu ou classe sociale et de reconnaître l'accès à l'eau comme un droit fondamental, inaliénable, individuel et collectif. La santé individuelle et collective dépend de l'eau et l'agriculture, l'industrie et la vie privée lui sont profondément liées. Le droit à l'hygiène publique est un élément décisif pour la santé humaine et la protection de l'écosystème.

Nous savons que 25 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable ce qui est aujourd'hui synonyme de lutte pour la survie. L'accès à l'eau se réduira de moitié d'ici 2015 ; selon la *Déclaration du millénaire* et le *Plan d'action de Johannesburg*. Chaque année, plus de 200 millions d'enfants meurent à cause d'eau insalubre dont la faible qualité provoque 90 % des maladies dans les pays du sud. Au niveau planétaire l'eau devient une ressource de plus en plus rare, polluée, mal gérée et distribuée de manière inégalitaire ; inévitablement elle devient source et objet de conflits, de tensions dans de nombreuses parties du monde. En 2050, sept milliards de personnes souffriront du manque d'eau.

La situation alarmante que la sécheresse et la désertification créent en Afrique et dans d'autres zones du monde conduit les habitants de ces terres arides à les quitter à la recherche de nourriture et d'eau. Telle est l'origine du phénomène migratoire actuel.

La gestion intégrée des ressources en eau est d'une importance primordiale dans les pays en voie de développement afin de garantir une production agro-alimentaire suffisante, des quantités adéquates d'eau potable et de faire reculer les conditions de pauvreté sans compromettre les équilibres en eau.

Aujourd'hui, le marché mondial de l'eau est entre les mains d'une structure oligopolistique qui y a investi un capital important. La Banque mondiale finance des accords entre les grandes entreprises concernées et les gouvernements des pays en voie de développement à la seule condition que leurs ressources en eau soient privatisées : de grandes compagnies ont déjà créé leurs propres organismes tels que le *World Water Council* et le *Global Water Partnership*.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'exclure l'approvisionnement en eau des négociations relatives au commerce des services étant donné qu'elle est considérée comme un droit et qu'on ne

peut la laisser dépendre des lois du marché. Plusieurs lois sur l'accès à l'eau ont été mises au vote et approuvées par le parlement. Je me rappelle la motion visant à assurer l'accès universel à l'eau et à surmonter la crise de l'eau de l'Italie du sud, approuvée le 20 juin 2002, et la plus récente résolution de la Commission des affaires étrangères de la chambre, approuvée le 11 février 2003, qui a obligé, entre autres, le gouvernement italien à soutenir l'exclusion de l'approvisionnement en eau des négociations relatives au commerce des services.

Le gouvernement est également impliqué dans la promotion des initiatives visant à favoriser l'utilisation commune, équitable et soutenable de l'eau dans les bassins fluviaux transnationaux couvrant les territoires de plusieurs pays. La résolution précitée oblige le gouvernement à jouer un rôle plus actif et constructif et à promouvoir des accords pour la distribution et l'assainissement de l'eau, impliquant des institutions locales et des organisations non gouvernementales, à participer, enfin, à des négociations internationales sur le commerce, les changements climatiques et la biodiversité garantissant l'eau comme un droit vital inné commun à toute l'humanité ainsi que le droit d'accès cette ressource.

La protection des ressources communes d'eau doit par conséquent passer aussi par la réalisation de politiques d'utilisation rationnelle, de réduction de la consommation, de préservation des ressources, d'information, de communication et d'éducation. Il est important de faire des efforts dans tous les domaines afin de promouvoir une gestion correcte et sérieuse des ressources en eau de la planète afin que tous puissent les utiliser à leurs besoins essentiels, de travailler activement contre la privatisation des ressources en eau et pour un marché mondial permettant de surmonter la situation actuelle dans laquelle prévaut incontestablement un marché oligopolistique, de prendre des initiatives concrètes de coopération décentralisée avec les pays où le problème de dégradation et de pollution des aquifères est le plus sérieux, d'introduire, par le biais de leurs représentants à la Banque mondiale, un nouveau processus de consultation de la société civile selon le principe que l'eau est un bien commun de l'humanité et que l'accès à l'eau est un droit fondamental, inaliénable, individuel et collectif.

Mais tous les efforts de ces réunions, comme cet important troisième *World Water Forum* risquent aujourd'hui de s'évanouir du fait d'un conflit (irakien, Ndr.) dont on ne peut encore imaginer les terribles effets et impact qu'il pourrait avoir sur toute la planète.

LE CONGRES DE PANAMA : ECHEC D'UNE TENTATIVE D'UNION LATINO-AMERICAINE.

En Europe, certains ont comparé la Convention européenne convoquée par le Conseil de Laeken à la fameuse Convention de Philadelphie. En réalité, le déroulement de ses travaux et les résultats obtenus jusqu'à présent (avril 2003, *Ndr*) peuvent plus objectivement être comparés à un autre précédent, moins heureux : le Congrès de Panama de 1826, encore appelé Congrès amphictyonique par analogie à l'expérience de la Cité-Etat dans la Grèce antique. Si l'expérience des Etats-Unis est plus connue et s'il existe une littérature abondante qui en relate dans le détail le débat et les résultats en revanche l'expérience latino-américaine est pour le moins méconnue.

Il semble opportun de rappeler que le Congrès de Panama a eu lieu, entre 1810 et 1824 (alors que les troupes sud-américaines combattaient pour s'affranchir du joug de l'Espagne) après qu'un débat passionné se soit développé au sujet de l'organisation politique et institutionnelle qu'il conviendrait de donner aux régions affranchies. Les territoires à administrer, du Pacifique à l'Atlantique, étaient immenses et, par conséquent, s'imposaient non seulement l'exigence de la reconstruction économique mais aussi celle de convertir un continent tout entier, qui avait subi les vexations de siècles d'un colonialisme dur, à de nouvelles règles de démocratie et de liberté. Dans le nord du continent américain, treize colonies s'étaient rebellées contre la domination anglaise et avaient trouvé une solution en donnant naissance à la première fédération de l'histoire : les Etats-Unis. L'Amérique du sud pouvait-elle suivre le même cheminement ?

Les partisans de la fédération latino-américaine affrontèrent ceux qui soutenaient au contraire la naissance de plusieurs Etats nationaux s'inspirant du modèle européen. Derrière cet ultime projet se dissimulaient souvent les intérêts des premiers *leaders* s'affirmant peu à peu sur le plan régional. C'est ainsi, alors même que la guerre de libération se poursuivait, que de nombreux écrits furent publiés. Le débat se fit encore plus âpre, lorsqu'il parut évident que le sort de la guerre signait la fin de la domination espagnole qui s'effondra définitivement en décembre 1824 avec la bataille d'Ayacucho.

L'affrontement entre partisans d'un grand dessein fédéral latino-américain et partisans de plusieurs Etats souverains dégénéra à tel point que de nombreux attentats eurent lieu entraînant parfois des éliminations physiques. Parmi ces protagonistes infortunés l'on trouve l'un des plus proches collaborateurs de Bolivar, Bernardo Monteagudo, assassiné en 1824, quelques mois avant la défaite espagnole. Bolivar domina la scène politique et militaire de l'ensemble du sous-continent pendant toute la durée de la guerre de libération, mais put également compter sur le soutien de quelques conseillers de premier ordre, parmi lesquels le jeune Bernardo Monteagudo, originaire de Buenos Aires, qui combattit contre l'Espagne et obtint le grade de colonel avant d'inspirer et de soutenir le projet de fédération latino-américaine dont le *Libertador* allait se faire le promoteur à Panama en 1826.

Dans la terminologie politique de Monteagudo et Bolivar, les termes fédération, confédération et ligue étaient souvent indifféremment usités comme synonymes, mais en substance tous deux entendaient réaliser une grande fédération regroupant les Etats latino-américains. L'*Essai sur la nécessité d'une fédération générale regroupant les Etats hispano-américains et projet en vue de sa réalisation*¹⁷, œuvre inachevée de Monteagudo publiée après sa mort en 1825 simultanément à Lima et à Santiago du Chili, témoigne incontestablement de leur pensée. L'essai de Monteagudo fut publié, outre pour lui rendre hommage, dans le but de soutenir le concept d'un Congrès continental permanent, thème dont Simon Bolivar se fit l'ardent défenseur.

Monteagudo situait l'Amérique latine dans le contexte des équilibres et des luttes menées à l'échelle mondiale, en portant sa réflexion sur le rôle hégémonique des gouvernements européens et de la Sainte alliance et en mettant en exergue le contraste existant dans le monde entre le Nord et le Sud. Il introduisit un langage totalement nouveau pour l'Amérique latine, en liant les sorts de la liberté et de l'union sud-américaine avec une étroite alliance militaire qui aurait dû s'étendre à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Bolivar s'exprima de manière encore plus explicite en écrivant, en 1826, qu'«une union avec l'Empire britannique et la naissance d'une unique nation qui englobât tout l'univers -la nation fédérale- serait souhaitable» dans le futur¹⁸.

Monteagudo situait la liberté des Etats libérés sud-américains dans le contexte d'une fédération générale qui devait conférer à un Congrès permanent, composé de représentants plénipotentiaires des divers pays, les compétences en matière de politique extérieure et de défense.

Ce projet est révélateur de la contradiction dont les fédéralistes sud-américains ne sont pas parvenus à se libérer : lutter à la fois pour la naissance d'Etats indépendants au plan régional mais unis par un lien fédéral supranational. Cette contradiction a caractérisé la pensée libérale latino-américaine tout au long du XIX^e siècle. De nombreux penseurs (Del Valle, Bolivar, Miranda, O'Higgins, Bilbao) et Monteagudo lui-même, ont considéré que la naissance d'Etats indépendants était indispensable et une étape nécessaire à la construction de la fédération continentale. A la différence des treize colonies du nord, qui avaient expérimenté des formes limitées d'autogouvernement local, la seule forme de gouvernement possible expérimentée dans les ex-colonies espagnoles avait été celle du contrôle à distance, direct ou indirect, de la couronne d'Espagne avec toutes les conséquences que cela impliquait en terme de capacité de gouvernement effectif sur un territoire aussi

¹⁷ Le titre original de l'œuvre est *Ensayo sobre la necesidad de una federacion jeneral entre los estados ispano-americanos y plan de su organizacion*, Lima et Santiago du Chili, 1825.

¹⁸ A. Scocozza, *Bolivar e la rivoluzione panamericana*, éd. Dedalo, Bari, 1978, section anthologique, p. 225.

vaste et encore largement inexploité. C'est aussi la raison pour laquelle l'on considérait que les peuples latino-américains n'étaient pas préparés à partager de suite un modèle politique, le modèle fédéral, considéré comme parfait mais qui requérait une articulation de niveaux de gouvernements difficile à mettre en place en raison du vide institutionnel prévalant en Amérique du Sud¹⁹. Cette crainte justifiée est du reste confirmée par la recherche constante d'un soutien extérieur (en particulier celui de la Grande-Bretagne) aux projets d'unification, afin de contrer les politiques américaines bellicistes énoncées dans la doctrine Monroe de 1823.

En substance, alors que d'un côté le modèle étatique issu de la Révolution française jouissait d'une grande sympathie, de l'autre les risques d'une division des nombreux Etats du sous-continent étaient bien présents. Dans ce contexte, la guerre d'indépendance contre l'Espagne une fois gagnée, l'avenir de l'Amérique latine s'est jouée en quelques mois avec la prévalence de la division sur la base d'un modèle étatique fortement centralisé, caractérisé par la personnalisation de la politique, le populisme et le *caudilisme*, un modèle qui allait perdurer jusqu'à ces dernières années²⁰.

La tentative visant à mettre en place une politique unitaire selon un schéma fédéral à l'échelle du continent eut lieu à Panama en 1826 avec la participation de la majorité des Etats latino-américains (le Brésil et l'Argentine n'y participèrent pas, car fondamentalement opposés au projet et déjà sur le point de se faire une guerre qui allait durer plus de vingt ans). Le Congrès des représentants plénipotentiaires, nommés par les gouvernements, avait été sollicité par Bolivar par le biais d'une missive (7 Décembre 1824)²¹ adressée aux chefs de gouvernements latino-américains lorsque l'on fut certain de la défaite prochaine de l'Espagne. Bolivar, alors au sommet de sa gloire politique et militaire, était convaincu de réussir à imposer sa ligne d'action à l'ensemble du continent. Il s'était chargé des préparatifs du Congrès, mais ne participa pas aux travaux et s'accorda avec les collaborateurs qui allaient le représenter, au nom du gouvernement du Pérou, sur les points fondamentaux à défendre. Le Congrès devait se transformer en Assemblée permanente et le modèle dont il aurait fallu s'inspirer pour ébaucher l'union entre les pays participants devait être le modèle fédéral. Il devait en outre être constituée une armée permanente et affirmé le principe de la coopération entre les participants en reconnaissant le principe d'égalité des droits et devoirs des Etats membres de l'Union. Il était aussi souhaité de s'activer au plus tôt aux fins d'établir une alliance entre la nouvelle Union et la Grande-Bretagne.

Alors que s'élaboraient ces principes, que Bolivar rappela deux mois avant l'ouverture des travaux dans une lettre adressée au délégué de la Grande-Colombie, Pedro Gual²², ses opposants, les mêmes hommes qui avaient conduit l'ensemble du continent à l'indépendance, s'activaient laborieusement, depuis des mois, à l'écarter et à faire échouer le Congrès, considérant le *Libertador* comme un personnage trop encombrant pour leurs ambitions personnelles respectives. L'assassinat de Monteagudo par les opposants de Bolivar devait, en effet, déjà laisser présager de la férocité de l'affrontement.

Au Congrès de Panama participèrent les représentants plénipotentiaires du Guatemala (qui incluait les régions correspondant aujourd'hui au Salvador, au Nicaragua, au Costa Rica, au Guatemala, à Belize, et au Honduras), du Mexique, de la Grande-Colombie, (qui englobait celles correspondant aujourd'hui au Panama, à la Colombie, au Venezuela et à l'Equateur) et du Pérou, outre deux observateurs des gouvernements britannique et hollandais. En particulier la Grande-Bretagne, dès qu'elle fut informée de la tenue du Congrès, fit rapidement parvenir son adhésion et agit aux fins de saboter toute initiative visant à réaliser l'union²³, trahissant les espérances et la confiance de ceux qui attendaient son soutien ; de fait la Grande-Bretagne avait déjà commencé à exercer une pression politique et militaire sur les gouvernements sud-américains pour s'approprier des ports stratégiques et développer une politique d'alliance en Amérique du Sud²⁴.

Ce fut le premier et le plus grossier des revirements du genre, mais pas le seul. C'est ainsi que des hommes qui avaient, pendant plus de vingt ans, lutté côte à côte en prenant conjointement les décisions relatives aux stratégies militaires et politiques s'opposèrent. Santander, vice-président de la Grande-Colombie, prit même l'initiative personnelle d'inviter une délégation des Etats-Unis qui, en raison d'un concours de circonstances, n'arriva à Panama qu'après la clôture du Congrès. Ce geste, qui n'avait fait l'objet d'aucun accord, allait engendrer une rupture politique et personnelle profonde et définitive entre lui et Bolivar. En outre, Santander donna des directives à son représentant, Pedro Gual (auquel Bolivar avait écrit afin d'obtenir son appui politique), lui enjoignant de s'opposer à tout document présentant une formule de type fédéral et donnant au Congrès un mandat prévoyant sa transformation en assemblée permanente. Gual, lui-même, était convaincu que le Congrès devait avoir un rôle purement consultatif et approuvait son vice-président sur la nécessité de créer des Etats indépendants sans contraintes d'ordre politique et institutionnel.

¹⁹ En particulier, en ce qui concerne la pensée politique de Bolivar, cf. S. Spoltore, « Il progetto politico di Simon Bolivar fra centralismo e federalismo », dans *Il Politico*, Pavia, 1983, N° 3 ; cf. également Guido Montani, *Il Terzo Mondo e l'unità europea*, Naples, Guida, 1979, trad. fr. *Le tiers-monde et l'unité européenne*, éd. Fédérop, Lyon, 1982, pp. 191, p. 32-41.

²⁰ Cf. G. Germani, *Autoritarismo, fascismo e classi sociali*, éd. Il Mulino, Bologna, 1975, p. 40-94.

²¹ A. Scocozza, *op. cit.*, p. 221.

²² Lettre à Gual d'Avril 1826, dans *Cartas del Libertador*, éd. Banco de Venezuela Fundacion Lecuna, Caracas, 1965, Vol. 2, pp. 18-19.

²³ Cf. P. Chaunu, *Storia dell'America latina*, édition italienne éd. Garzanti, Milano, 1977, p. 87.

²⁴ A partir de 1825 et au cours des trente années qui suivirent le Royaume uni intervint à de nombreuses reprises et même militairement, en particulier dans la région du Rio de la Plata, engendrant le contentieux avec l'Argentine relatif aux îles Malouines.

Fort de ces convictions Gual, à compter de décembre 1825, c'est-à-dire dès que son arrivée à Panama, eut une série de rencontres informelles avec les délégués du Pérou, Tutela et Vidaurre, défenseurs du projet fédéral qui, sous la pression et les menaces, furent induits à embrasser les thèses colombiennes. Ainsi, lorsque le Congrès de Panama s'ouvrit officiellement, le 22 juin 1826, l'on avait déjà la certitude que le terme fédération ne serait jamais évoqué et, qu'au contraire, les documents officiels allaient souligner l'exigence de la création d'Etats libres et indépendants.

Au cours des dix sessions de travail autour desquelles allait s'articuler le Congrès, les délégués du Pérou vont contribuer à la rédaction de documents fortement anti-fédéralistes, à tel point que Gual lui-même va s'efforcer d'en atténuer le ton. Il importe de rappeler que Tutela et Vidaurre devinrent par la suite respectivement présidents de la Colombie et du Pérou, lorsque l'indépendance des Etats fut proclamée, et Santander président du Vénézuéla lorsque la région accéda à l'indépendance en se détachant de la Grande-Colombie.

Deux articles du traité approuvé le 15 Juillet 1826 méritent d'être cités car ils témoignent de la volonté affichée de ne pas créer une fédération. L'art. 28 du document final précisait en effet : « le présent traité d'union, ligue et confédération pérenne ne mettra en aucune façon un terme à l'exercice de la souveraineté de chacune des républiques ». Même le projet de créer une armée permanente de cent-mille hommes sous contrôle direct de l'assemblée permanente fut rejeté avec l'art. 4 qui précisait : « les contingents de troupes seront soumis à l'autorité et aux ordres du gouvernement qu'ils iront secourir ; il reste bien entendu que les corps d'armée auxiliaires doivent conserver, sous l'autorité de leurs commandements naturels, l'organisation, le règlement et la discipline du pays auquel ils appartiennent ». L'idée d'une armée permanente suggérée par Bolivar dès 1825 fut donc enterrée parce qu'elle aurait posé le problème de la nécessité de créer un organisme supranational de contrôle²⁵.

Le traité élaboré à Panama ne fut ratifié par aucun des pays latino-américains. En outre, au cours des dix années qui le suivirent, il y eut un morcellement total de la Grande-Colombie et du Guatemala, qui donnèrent naissance à plus de vingt Etats nationaux souverains, engagés par la suite dans une longue série de guerres de frontières.

L'échec du Congrès incitera Bolivar à écrire, dans une lettre envoyée le 14 Août 1826 à un ami : « Le Congrès de Panama, institution qui aurait été admirable si elle avait eu un plus grand écho, ne peut qu'être comparé à cette fable de l'ingénu grec sot qui prétendait diriger à partir d'un rocher la flotte en cours de navigation. Son pouvoir sera réduit à sa plus simple expression et ses décrets seront des conseils : rien de plus »²⁶.

²⁵ Relativement au texte du traité tout comme au projet d'une armée permanente cf. L. Lievano, *Bolivarismo y monroismo*, éd. Editorial Revista Colombiana, Bogota, 1969, pp. 83-84. Cet échec dû à l'absence de création d'une armée commune rappelle l'expérience européenne de la Communauté européenne de défense.

²⁶ *Cartas del Libertador*, op. cit., vol. V, p. 217.

En dépit de cet échec cuisant, le Congrès de Panama sera cité par le président des Etats-Unis, Wilson, dans son discours d'ouverture de la première session de travail de la Société des Nations²⁷, comme un modèle dont il convenait de s'inspirer pour favoriser la paix et l'harmonie entre les peuples. Ce qui va survenir dans le monde entier au cours des vingt années qui vont suivre, l'une des périodes les plus tragiques de l'histoire de l'humanité, atteste encore une fois que la paix et la sécurité demeurent illusoires dans un contexte de coopération entre Etats conservant leur souveraineté.

Les vicissitudes du Congrès de Panama doivent nous inciter à réfléchir sur l'expérience de l'unification européenne, toujours plus entravée et retardée par les pressions exercées en vue du maintien des souverainetés nationales.

Il est opportun de souligner au préalable le rôle de la Grande-Bretagne qui, encore aujourd'hui, comme par le passé dans le cas sud-américain, tend plus à diviser qu'à contribuer à l'unité. L'on doit prendre acte de ce qu'il ne pourra y avoir de fédération européenne aujourd'hui avec la participation de la Grande-Bretagne. En second lieu, il est évident que la décision ultime concernant le renoncement à la souveraineté nationale ne peut être prise que par des gouvernements motivés ou par leurs représentants munis d'un mandat spécifique. Tout congrès, assemblée ou convention convoqués en l'absence d'une volonté préalable et prioritaire des gouvernements de donner naissance à une fédération ne pourra jamais que jouer le rôle du pauvre sot grec évoqué par Bolivar.

Stefano SPOLTORE

(Membre du Comité central du MFE italien)

Article extrait du N° 1, 2003, *Il Federalista* -Pavie)

THE FEDERALIST A Political Review

**Edition anglaise de
IL FEDERALISTA**

Fondateur Mario Albertini

Directeur Francesco Rossolillo

Publiée trois fois par an, sous les auspices de la *Fondation européenne Luciano Bolis*, par *EDIF Onlus*, via A. Volta, 5, 27100 PAVIA - Italie.

Abonnement pour l'Europe (1 an) : € 35.

Chèque à l'ordre de *EDIF Onlus*

Ou de *Presse fédéraliste* qui transmettra

²⁷ A. Scocozza, « L'integrazione latino-americana », dans la revue *Confronto*, Salerno, 1978, N° 2.

Fiches de lecture.

Vade Mecum.

Textes officiels internationaux concernant les langues moins répandues.

Une troisième édition vient de sortir du *Vade Mecum. Textes officiels internationaux concernant les langues moins répandues*. Il s'agit d'un livre qui donne tous les textes européens et internationaux traitant des langues minorisées. On y trouve évidemment tout ce qui provient des différents organes de l'Union européenne (Parlement européen, Comité des régions), mais également les textes du Conseil de l'Europe, de son Assemblée parlementaire ou de sa Conférence sur les pouvoirs locaux et régionaux. On trouve également dans cet ouvrage les textes des Nations unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Unesco.

Il est clair que l'ouvrage ne se lit pas comme un roman, mais ces textes sont aujourd'hui des textes de référence et aident à argumenter. Ce livre existait déjà en anglais (de toute façon, il était épuisé), mais c'est la première fois qu'il est publié en français. Et in ne faudrait pas croire que c'est grâce aux autorités françaises. S'il y a une édition française nous le devons à Emese Medgyesi (qui est hongroise et travaille au Bureau européen des langues moins répandues) et à l'aide financière de la communauté Wallonie-Bruxelles.

Emese Madgyesi a compilé tous les textes afin de les mettre à la disposition du milieu associatif ou de ceux qui se consacrent à la défense des langues minoritaires ou des peuples qui les parlent.

Fernand de Varennes, professeur de droit à l'Université de Murdoch, en Australie, a écrit la préface de ce *Vade Mecum* en disant que les documents réunis montrent « que le thème des langues moins répandues n'est sorti qu'au cours des vingt dernières années dans les textes politiques et législatifs ». Il y a donc une évolution qui montre que s'est créée une sorte de « norme européenne » se renforçant peu à peu et ayant pour objectif « de promouvoir et de protéger les langues régionales et minoritaires devenues une réalité de l'Europe nouvelle ».

Article de *La Setmana, setmanèr occitan d'informacion*, n° 421, 3 au 9 août 2003, B.P. 486, 64234 Lescar - Cedex.

(Pour se procurer cet ouvrage, Belmr, 49, rue Saint-Josse, B 1210 Bruxelles - centredoc@eblul.org).

Une vieille dame toute simple mais très compliquée.

« How Democratic is the American Constitution ?

Robert A. Dahl – Ed. Yale University Press – 2001.

La lecture de ce petit ouvrage demande une bonne connaissance du système de gouvernement américain, mais il peut aussi servir d'introduction à son étude.

Les Français, depuis 1789, sont grands consommateurs de constitutions écrites. Les Anglais n'ont pas de constitution écrite ; le parlement fait les lois et, si besoin est, les modifie : par exemple le *speaker* (président) est un véritable dépositaire des traditions et règlements.

Les Américains ont une constitution écrite, courte, simple et claire. En apparence. Quelques feuillets. Ce document, rédigé en 1787, est vénéré par les citoyens au même titre que la Déclaration d'indépendance (1776) ; il couvre tous les aspects du gouvernement : droits et devoirs, séparation des pouvoirs, mécanismes de l'administration, de la guerre et de la paix... Franklin Delano Roosevelt se félicitait de la souplesse et de l'adaptabilité de cette constitution.

Dans son petit ouvrage, qui résume toute une vie de réflexion démocratique, Robert A. Dahl, éminent juriste, considère ce document-clé dans une perspective contemporaine. Il note que ce vénérable monument fut le fruit de négociations et de compromis entre des législateurs (dotés au demeurant, une légitimité douteuse)

qui n'avaient pas de modèle et pas d'autre guide que leur bon sens et leur bonne volonté, qui avaient au bout de leur peine « fait pour le mieux » en travaillant sur une table rase. Leur production finale est devenue une sorte « d'écriture sainte » mais sa mise en œuvre allait se faire faite par une méthode d'essais et d'erreurs.

En ce temps là il n'y avait pas de partis politiques. En ce temps là la ville sainte n'était pas dans les marécages du Potomac. Le prophète, lui-même, George Washington, avait marché sur les eaux de la Delaware, s'était retiré sous sa tente après avoir vu la terre promise à Yorktown... Il attendait son heure. Bref, en ce temps là la Constitution acceptait l'esclavage et les femmes n'avaient pas droit à la dignité de citoyennes...

Robert A. Dahl dans un style clair et précis, avec tact et non sans une pointe d'humour, souligne un bon nombre de défauts :

- la complexité de l'élection présidentielle : les fondateurs n'avaient aucune idée de ce que serait un président, ni de ses fonctions. L'élection telle qu'elle est avec son collège électoral, favorise les petits Etats, par ailleurs un scrutin serré provoque des difficultés

- inextricables. Un certain nombre de présidents ont été élus sans avoir la majorité des voix populaires (dix huit, y compris en 2000) ;
- les inégalités de représentation sont considérables aussi bien en ce qui concerne la présidence que le Sénat. La représentation proportionnelle est un mythe à atteindre ;
- l'existence et le rôle de la Cour suprême : les juges sont nommés. Non contents de vérifier la constitutionnalité des lois, leur droit et devoir de révision des procès fédéraux leur donne une prérogative de « législation judiciaire » qui peut faire passer par dessus les décisions d'un Congrès démocratiquement élu.

- il faut conserver les Etats ;
- le système présidentiel persistera parce que les Américains se méfient d'un système parlementaire ;
- le Sénat doit rester ce qu'il est, mais il faut améliorer les relations consensuelles au sein du Congrès ;
- il faut mettre à la disposition des citoyens des « ressources », c'est-à-dire des moyens concrets d'expression et d'information ;
- il faut rappeler à la Cour suprême que son rôle n'est pas de se substituer au pouvoir législatif élu par le peuple.

Enfin R.A.Dahl pense que les travaux des juristes et des universitaires peuvent contribuer à un renouvellement d'intérêt pour la Constitution chez les citoyens et susciter un nouveau mouvement démocratique.

Que faire ? Les conclusions sont pessimistes. Il faut faire évoluer l'idée démocratique. Les pères fondateurs savaient que la Constitution n'était pas parfaite. En résumé :

Joseph MONTCHAMP

Documentation sur le fédéralisme dans le monde.

A propos
des publications du
Forum des Fédérations (Ottawa – Canada).

Le Forum des fédérations possède une bibliothèque virtuelle qui comprend près de 1000 articles, exposés et documents traitant des divers aspects du fédéralisme. Vous pouvez télécharger tous ces documents gratuitement, et vous n'avez pas besoin de mot de passe.

Nous vous invitons à visiter le site Internet du Forum : www.forumfed.org.

Cliquez sur « Recherche sur la bibliothèque virtuelle du Forum », puis choisissez soit un pays, soit une région à partir du menu déroulant. Il s'agit du seul critère de sélection obligatoire. Pour trouver des articles et des documents traitant de plus d'un pays ou d'une région, choisissez l'option «

International ». Si vous le désirez, en plus de choisir un pays ou une région, vous pouvez également choisir un sujet à partir du menu déroulant, ou encore entrer un mot-clé ou un nom d'auteur.

Le contenu de la bibliothèque provient des publications du Forum, comme *Fédérations*, de documents et d'exposés présentés lors d'ateliers et de conférences du Forum, et de diverses autres sources. La bibliothèque, qui s'enrichit continuellement, comprend des articles en espagnol, en russe, en portugais et en allemand - de même qu'en français et en anglais, bien sûr. Comme les documents sont en format PDF, il peut y avoir un délai

de quelques secondes avant qu'ils ne s'affichent à l'écran.

Nous estimons que cet outil pourrait s'avérer utile aux étudiants, chercheurs, praticiens et à toute personne qui s'intéresse à la pratique de la gouvernance fédérale dans le monde.

**Karl NERENBERG
nerenberg@forumfed.org
00 (613) 244-3360, poste 203**

P.S.

Le dernier numéro de *Fédérations - Le fédéralisme de par le monde, quoi de neuf* (août 2003) est maintenant disponible sur le site Internet ; les activités et projets du Forum en cours, passés et à venir le sont également, de même que des liens vers d'autres sites Internet à visiter.

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Publiées par *Presse fédéraliste* avec le soutien de la *Fondation européenne Luciano Bolis*.

N° 5 : Lionel ROBBINS - *Aspects économiques de la fédération (1940).*

N° 6 : Mario ALBERTINI - *Qu'est-ce-que la fédération ?*

A commander à Presse fédéraliste – LYON - € 2.25 par exemplaire. Port payé.

LES FEDERALISTES SUR LE NET

Quelques adresses utiles :

- Bulletin sur la Convention édité par la *JEF Europe* :
[http : //www.constitutional-convention.net](http://www.constitutional-convention.net)

- *The Federalist debate* (Turin) :
[http : // www.federalist-debate.org](http://www.federalist-debate.org)

- *JEF Europe* (Bruxelles) :
[http : // www.jef-europe.net](http://www.jef-europe.net)

- *U.E.F. Europe* (Bruxelles) : <http://www.federaleurope.org>

- *World Federalist Movement - WFM/MFM* (New York) :
[http : // www.wfm.org](http://www.wfm.org)

**Pour les prochains numéros nous avons reçu ou attendons,
entre autres, les contributions suivantes :**

- *Japan's Peace Contribution and its Contribution to International Security Aiming ad World Fédération* (Hiroshi AKTSUMORI).
- Globalisation, développement soutenable et modèle social européen (Alberto MAJOCCHI).
- Really Citizens (John PINDER).
- Le Canada comme un exemple de fédération multinational. (Michael BURGESS).
- Notes de réflexion sur le thème de la réforme des Nations unies. (Robert TOULEMON).
- A propos d'une « Seconde Assemblée » des Nations unies. (Saul H. MENDLOVITZ).
- Rappel sur les projets d'une Assemblée des peuples. (Barbara WALKER).
- Le fédéralisme centro-américain aux 19° et 20° siècles. (Jean Francis BILLION).
- Nous attendons également, dont le titre reste à formuler par son auteur, une importante contribution de Robert BELOT sur Henri Frenay et le fédéralisme.

.../...

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

Publiées par *Presse fédéraliste* en collaboration avec l'*Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli*

N° 7 : Clarence STREIT.

A commander à Presse fédéraliste : € 2.25 par exemplaire. Port payé.

Abonnez vous à **THE FEDERALIST DEBATE**

Papers for Federalists in Europe and the World

XVI° année – Turin – Directeur Lucio LEVI – Avec le soutien de l'U.E.F. – des JEF et du WFM-MFM.

Abonnement € 15 par an (soutien € 30) à Presse fédéraliste (Lyon) qui transmettra.

www.federalist-debate.org

PRESSE FEDERALISTE

C/o Maison de l'Europe - 12 Rue Président Edouard Herriot - 69002 - Lyon
Fax 33 - 04 78 08 46 57

Catalogue de vente par correspondance

Collection « Textes fédéralistes » (Editions Fédérop - 24480 Gardonne).

Titre	Année	Pages	Prix €	Exemplaires
Monnaie européenne et Etat fédéral - Mario Albertini (et autres)	1975	202	6.10	
Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier - Lucio Levi	1976	136	5.80	
Histoire et conscience révolutionnaire - Francesco Rossolillo	1977	152	5.80	
L'Etat national - Mario Albertini (Préface de Robert Lafont)	1978	168	5.35	
L'Europe et le mouvement socialiste - Silvio Leonardi	1979	256	6.10	
L'Europe à la croisée des chemins - Charles André (Préface de Jean-Pierre Cot)	1979	319	6.10	
Le tiers-monde et l'unité européenne - Guido Montani	1982	192	8.25	
L'internationalisme ne suffit pas - Lucio Levi	1984	72	6.10	
Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale - Jean-Francis Billion (Préface de Lucio Levi) <i>En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene)</i>	1997	218	12.20	

Cahiers de Ventotene.

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Le Manifeste de Ventotene. Altiero Spinelli et Ernesto Rossi. - Introduction de Mario Albertini. Interview d'Altiero Spinelli)	1988	1	72	5	
Trois introductions au fédéralisme. Franco Rossolillo, Lucio Levi et Guido Montani.	1989	2	100	5	
Interviews de Mario Albertini, Francesco Rossolillo et Giovanni Vigo et un essai de Stephen Woodard.	2001	3	70	5	
Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix. Deux essais, de Mario Albertini, et, de Sergio Pistone)	2001	4	80	5	

Les cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne (Introduction de Martine Méheut - Présidente de l'UEF-France).	2001	1	24	1.52	
Qu'est-ce que le gouvernement fédéral - Kenneth C. Wheare.	2001	2	28	2.25	
Pour une Constitution européenne fédérale. Document de travail du Movimento federalista europeo	2001	3	20	1.52	
Le Fédéraliste - Essais n° XV - Alexander Hamilton.	2001	4	28	2.25	
Les aspects économiques de la fédération - Lionel Robbins.	2002	5	32	2.25	
Qu'est-ce que la fédération - Mario Albertini.	2002	6	32	2.25	

Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée.

En coédition avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli (Ventotene).

Titre	Année	N°	Pages	Prix €	Exemplaires
Albert Einstein	2001	1	22	1.52	
Kenneth C. Wheare	2001	2	28	2.25	
Lionel Robbins	2001	3	30	2.25	
Alexander Hamilton	2001	4	28	2.25	
Lord Lothian	2002	5	24	2.25	
Emery Reves	2002	6	20	2.25	